

†•ΧΗΛΞ† | ΗΓΥΟΞΘ
∂ΘΘΞΧΗ | †Θ•Ε†



المملكة المغربية
رئيس الحكومة

UN AN DE GESTION DE LA PANDÉMIE COVID-19

UN AN DE GESTION DE LA PANDÉMIE COVID-19



SA MAJESTÉ
LE ROI MOHAMMED VI QUE DIEU L'ASSISTE

L'Histoire du Maroc est ainsi richement tissée d'événements qui portent témoignage de la symbiose parfaite entre le Trône et le peuple, toujours unis face aux vicissitudes du temps.

C'est l'état d'esprit qui, lors des premières phases de la pandémie du Covid-19, a animé les Marocains qui ont alors fait preuve d'engagement et se sont collectivement engagés.

Au cours de cette période de crise, nous avons réussi, par nos efforts conjoints, à atténuer l'impact sanitaire et ses conséquences économiques et sociales.

Néanmoins, en dépit des efforts déployés, la pandémie fait toujours rage et le combat, inachevé encore, s'inscrit toujours dans un contexte difficile et sans précédent.

Je suis intimement convaincu que, emboitant le pas dans celui de ces prédécesseurs illustres, les Marocains sauront servir au mieux les intérêts de notre peuple et de notre pays, qu'ils seront capables de relever le présent défi, révélant ainsi leur civisme et remplissant les devoirs d'une citoyenneté agissante.

Extrait du Discours de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, Que Dieu L'assiste, adressé à la Nation le jeudi 20 août 2020, à l'occasion du 67^{ème} anniversaire de la Révolution du Roi et du Peuple.

SOMMAIRE

Résumé exécutif	13
Introduction	19
Temps I :	
DE LA VEILLE À LA MOBILISATION, LES FONDEMENTS DU PLAN D'ATTAQUE	25
Période couverte : Du 1 janvier au 2 mars 2020	
1- Mise à jour, adaptation et amplification du système de veille sanitaire sur les épidémies	25
2- Un suivi épidémiologique minutieux, par granularité territoriale	26
3- Mise en place d'une communication quotidienne	27
4- Préserver le vital, protéger le nécessaire, sauvegarder l'essentiel	28
TEMPS II :	
PHASE DE CONFINEMENT, ÉPREUVE DE RÉSISTANCE ET SAGA NATIONALE	31
Période couverte : Du 2 mars au 25 mai 2020	
1- En première ligne, l'action sanitaire, la sécurité et l'assistance territoriale	31
2- Prise en charge médicale immédiate et dispositifs d'urgence	34
3- Accompagnement et encadrement continus des citoyens	35
4- L'apprentissage, en continuité de service pour tous	36
A. L'Éducation Nationale relève le défi de la dématérialisation	37
B. La Formation Professionnelle à l'épreuve du distanciel	38
C. Le secteur de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique à l'ère du digital	38
5- Services publics : Adaptation et prestations assurées	39
A. Déploiement de mesures préventives au profit du personnel et des usagers	39
B. Développement des prestations numériques pour le travail à distance	40
C. Accélération de la transition numérique	41
D. Adaptation des transports publics à la situation sanitaire	41
6- Approvisionnement des marchés et évitement des ruptures	42
A. Les produits de base au-delà des lignes d'approvisionnement classiques	42
B. Les outils des gestes barrières à la portée de tous, aux prix réglementés	43
C. Au cœur des dispositifs de riposte, la production nationale encouragée	44

7- Un filet social d'envergure au service des plus vulnérables	44
A. Pour les salariés du secteur privé	45
B. Pour les travailleurs dans le secteur informel	45
C. Pour les personnes vulnérables et en précarité	47
a. Enfants en situation précaire	47
b. Personnes en situation de handicap	47
c. Personnes en situation de rue	48
d. Personnes âgées	48
e. Femmes en situation difficile	48
D. Pour les détenus dans les établissements pénitentiaires	49
8- Au-delà des frontières nationales, l'action pour nos compatriotes	50
9- Derrière la lutte sanitaire, se profile la bataille économique	51
A. Fort impact sur l'économie du pays	51
B. Les entreprises au coeur des dispositifs de soutien	54
a. Allègement des charges	54
b. Soutien à la trésorerie des entreprises	55
c. Soutien de l'investissement et facilitation de l'accès aux marchés	55
d. Facilitation des prestations numériques au profit des entreprises	56
C. Des adaptations immédiates et des mécanismes innovants	57
a. Rationalisation des dépenses publiques	57
b. Recours au financement extérieur	58
c. Adaptation du système bancaire	59
d. Veille au maintien de la bonne gouvernance des entreprises	60

TEMPS III :
D'UNE PHASE À L'AUTRE, UN CHANGEMENT DE PARADIGME -----**61**
Période couverte : Du 25 mai au 20 juillet 2020

1- Etude approfondie et planification minutieuse	61
2- A la sortie du confinement, une reprise avec précautions	64
3- Cap sur le soutien et la dynamisation de l'économie	65
A. Un premier acte majeur : la loi de finances rectificative 2020	65
B. Maintien des indicateurs macro-économiques à des niveaux raisonnables	66
C. La promotion de l'investissement, de l'emploi et de l'économie, impératifs de reprise	66

4- Les secteurs sociaux en actions et innovations continues -----	68
5- Éducation, Formation Professionnelle et Enseignement Supérieur -----	68

TEMPS IV :

LA PRÉPARATION DE LA RELANCE ÉCONOMIQUE, FACE AUX CHOCS ÉPIDÉMIOLOGIQUES ----69

Du 20 juillet au 31 décembre 2020

1- Situation sanitaire sous haute tension -----	71
A. Adaptation des protocoles thérapeutiques aux nouvelles situations -----	71
B. Renforcement et qualification de l'offre de soins et création de nouvelles formules adaptées -----	72
2- Renforcer le système de santé et généraliser la couverture sociale et médicale -----	73
A. Généralisation de la couverture sociale -----	73
B. Activation du Registre Social Unifié -----	74
C. Une attention spéciale dans le budget 2021 -----	74
3- Le nouveau challenge de la vaccination Ant-Covid bien entamé -----	75
4- Approbation de la Loi de Finances 2021 -----	79
A. Relance du tissu productif -----	80
B. Contribution sociale de solidarité -----	80
C. Appui aux professionnels à revenu limité -----	81
D. Relance du marché de l'emploi -----	81
E. Encouragement de l'autoentrepreneuriat -----	82
5- L'apprentissage au coeur de la relance -----	84
A. Enseignement à distance -----	85
B. Renforcement du soutien social aux élèves et étudiants -----	86
6- Pour dynamiser l'économie, un éventail de mesures exceptionnelles -----	88
A. La création du Fonds Mohammed VI d'investissement -----	88
B. Appui à l'entrepreneuriat et au tissu économique national -----	88
7- Soutien à l'emploi -----	92
A. Actualisation du plan national de promotion de l'emploi 2017-2021 -----	92
B. Accompagnement des chercheurs d'emploi -----	93
8- Accélération de la réforme de l'administration et de la gouvernance des établissements publics -----	93
A. Les réformes en marche -----	94
B. L'amélioration de la gouvernance des établissements publics -----	94

Conclusion -----	97
------------------	----

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

La lutte contre la pandémie de la Covid-19 est une action collective, au service de chacune et chacun des citoyens. Sous le Haut Commandement de Sa Majesté Le Roi Mohammed VI Que Dieu L'assiste, l'État, dans sa globalité, mobilise toutes ses ressources, pour faire face à cette crise.

En puisant dans ses capacités institutionnelles, et avec l'adhésion de toutes les forces vives de la Nation, le Maroc, tout entier, gère cette pandémie et ses effets avec abnégation et diligence. Cette gestion a permis de conjuguer des impératifs de **consistance, de constance, de cohérence, de transparence et de performance.**

«La pandémie de la Covid-19 est une épreuve douloureuse, aussi bien pour les citoyens que pour le Pays. Depuis son déclenchement, chaque soir, ce ne sont pas des chiffres annoncés, mais des vies perdues et des destins brisés, dont nous partageons la peine et prions pour le salut des âmes de nos défunts. Nous avons vécu chaque décès comme un drame, et chaque guérison comme une fête. Au-delà des émotions, c'est avec responsabilité et dévouement que le gouvernement, sous le Haut Commandement de Sa Majesté Le Roi Mohammed VI Que Dieu L'assiste, fait face à cette crise. Nous nous battons, continuellement, autant que possible, pour chaque vie et prions le Tout Puissant de nous aider individuellement et collectivement à surmonter les peines et les difficultés économiques et sociales engendrées par cette pandémie. Nous n'avons pas tout réussi, mais nous avons, à chaque instant, fait de notre mieux, pour être concrètement aux côtés de chacune et chacun de nos compatriotes».

Saad Dine Elotmani, Chef du Gouvernement

Cette gestion est marquée par sa **temporalité**, avec, pour chaque phase, un lot de consistance :

- **Un premier temps**, allant de l'apparition des premières contaminations au niveau mondial, à la détection du premier cas positif au Coronavirus au Maroc, en date du 2 mars 2020. Ce premier temps a connu, notamment, la mise en place des préparatifs institutionnels et techniques de détection et d'analyse, l'instauration des mécanismes de communication, de sensibilisation, de transparence, et la forte action diplomatique de suivi à l'international, le perfectionnement des dispositifs sanitaires, ainsi que l'activation des organes de gouvernance de la crise.
- **Un deuxième temps** allant du 2 mars 2020 au 25 mai 2020, marqué par la résistance collective, et axé autour du confinement général au niveau national. Ce deuxième temps a connu, notamment, une mobilisation exceptionnelle de l'ensemble du peuple marocain, derrière Sa Majesté Le Roi Mohammed VI Que Dieu L'assiste. Avec une

attention particulière portée aux professionnels en première ligne, principalement le personnel de santé, d'hygiène et de sûreté, la résistance prioritaire s'est organisée. Ainsi, l'intervention publique dans cette phase s'est articulée autour d'un appui immédiat, une montée en force des capacités, la création du Fonds spécial pour la gestion de la pandémie de la covid-19, la distribution des aides aux personnes physiques et morales et le renforcement permanent des moyens d'intervention et de riposte.

- **Un troisième temps**, allant du 25 mai au 20 Juillet 2020, de l'annonce du plan d'assouplissements, médiatiquement connu sous le vocable de «déconfinement», à l'approbation par le Parlement du projet de loi de finances rectificative (PLFR), en date du 20 juillet 2020. Durant ce troisième temps, les préparatifs et la mise en place de l'allègement des mesures de confinement - localisé et progressif -, en trois étapes, ont concentré l'effort public. En parallèle, la poursuite de la reprise des activités a été actionnée, avec un suivi minutieux de la situation épidémiologique et la maîtrise des nouveaux foyers de contamination. Le PLFR a été mis en chantier, et les manuels et les guides de reprise des activités élaborés et communiqués. Parallèlement, la concertation avec les partenaires et forces vives du pays s'est densifiée, dans le respect des gestes barrières et des mesures de prévention.
- **Un quatrième temps**, allant du 20 juillet au 31 décembre 2020, articulé autour des dates clés qu'ont constitués les Discours de Sa Majesté le Roi Mohammed VI que Dieu L'assiste, aussi bien celui de Trône en juillet, de la commémoration de la «Révolution du Roi et du peuple» en août, de l'ouverture du Parlement en octobre, et des réunions tenues sous le Patronage Royal, telle que celle du 9 novembre, dédiée à la mise en place du plan national de vaccination ou encore les Instructions de Sa Majesté Le Roi pour la mise en place de la gratuité des vaccins en décembre. Dans une extrême vigilance et agilité face aux rebonds de la situation épidémiologique, ce quatrième temps est axé autour de la poursuite de l'action sanitaire, la mise en place des dispositifs de relance économique, le maintien des engagements sociaux et l'accélération des programmes de réformes de l'administration et de la gouvernance. C'est ainsi que, sur le plan sanitaire, le plan national de vaccination prend forme, avec, notamment, l'aboutissement de l'opération de prospection des vaccins adéquats, et, sur le plan économique, social et de gouvernance, de nombreuses mesures inédites sont instituées dans la Loi de Finances 2021, après la présentation, par le gouvernement, d'un projet ambitieux, et l'intégration

des amendements clés, dans une interaction nationale, proposés par les forces vives de la nation, représentées au sein des deux Chambres du Parlement.

Et ce n'est pas fini : de nouveaux « temps de lutte et de relance » sont en perspective, avec, en permanence, la dose d'espoir légitime et nécessaire pour aller de l'avant.

Cette gestion est également articulée autour d'une **approche sectorielle**, avec, pour chaque domaine d'intervention, un souci de constance :

- **Le domaine sanitaire** : au cœur des dispositifs de riposte, le pôle sanitaire a connu une convergence d'actions sans précédent, avec une transversalité temporelle et organique. Du début de la crise, aux préparatifs de la mise en place de la stratégie nationale de vaccination, le pôle sanitaire a connu une montée en capacités soutenues, qui a couvert les volets allant de la détection (augmentation progressive du nombre de tests effectués par jour), à la prise en charge en réanimation, en passant par la mise à disposition des protocoles de soins en milieu hospitalier ou à domicile.
- **Le domaine social** : dans un effort sans précédent, les autorités publiques ont mis en place, dès le mois de mars 2020, un large éventail de mesures d'aide et d'appui directs, afin de parer aux insuffisances occasionnées par les effets de la pandémie. Cet effort se poursuit avec le chantier de la généralisation de la couverture médicale et la mise en place du Registre Social Unifié. Par ailleurs, le secteur de l'Education nationale, la Formation professionnelle, l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique a connu des adaptations rapides afin d'assurer la continuité de service. Enfin, le Plan National de Promotion de l'Emploi a été actualisé à la lumière de la nouvelle situation engendrée par les effets de la pandémie.
- **Le domaine économique** : doté d'une horizontalité d'intervention publique inédite, le pôle économique a bénéficié d'une réactivité à toute épreuve, couvrant les secteurs prioritaires allant de l'agriculture, la pêche maritime, aux différentes composantes du tissu productif ou encore le tourisme et l'évènementiel. L'agilité a aussi permis de doter le Maroc des moyens nécessaires pour sa lutte, notamment au niveau des produits sanitaires et d'hygiène. Derrière ces actions, se profilent deux objectifs : préserver les emplois et préparer la relance économique tout en veillant aux équilibres macro-économiques.

- **Le domaine des grandes réformes** : avec son lot de contraintes et d'obstacles, cette crise a été, par ailleurs, un facteur d'accélération des grands chantiers en cours dans le cadre des réformes structurelles. Ainsi, l'assouplissement des procédures administratives, la mise en place de plans de continuité d'activités, la réforme des établissements publics, la mise en place de solutions e-gov et la digitalisation de plusieurs procédures au profit des usagers ont marqué l'intervention publique depuis le début de la crise et devront se poursuivre dans l'avenir proche.

Cette gestion adopte une mécanique spatiale, dictée par une obligation de cohérence. En effet, sous le Haut Commandement de Sa Majesté le Roi Mohammed VI Que Dieu L'assiste, l'action publique a englobé plusieurs niveaux d'intervention, en l'occurrence :

- **Un Niveau international et continental**, marqué par un leadership diplomatique Royal ayant permis, dès le début de la crise, d'organiser des vols de rapatriement des Marocains bloqués à Wuhan, puis, dans un second temps, dès que les conditions internationales l'avaient permis, des Marocains du monde. La Haute Sollicitude Royale a permis, en outre, d'organiser des vols d'évacuation de ressortissants internationaux à partir du Maroc vers leurs pays d'origine, d'organiser des vols d'acheminement de produits et matériels de première nécessité médicale depuis le Maroc, de soutenir des pays d'Afrique dans le cadre de la solidarité continentale du Royaume et, enfin, de placer le Maroc parmi les premiers pays au monde à se positionner pour disposer des vaccins anti-covid.
- **Un niveau national**, marqué par une gouvernance transverse ayant permis de mobiliser l'ensemble de la nation, des institutions et des organes de l'État, pour mener, dans les meilleures conditions, les actes de résilience et de relance.
- **Un niveau territorial**, aux niveaux préfectoral et provincial, allant des cellules de veille aux équipes d'action et d'intervention, toutes disciplines confondues, jusqu'à la plus petite granularité territoriale.

Cette gestion a ouvert un nouveau champ de gouvernance, avec un engagement de **transparence** :

- **Des communications d'ordre stratégique**, au niveau du sommet de l'État, avec des Discours de Sa Majesté Le Roi Mohammed VI Que Dieu L'assiste et des communiqués du cabinet Royal, véritables feuilles de route.

- **Des communications d’ordre opérationnel et politique**, assurées par le Chef du Gouvernement et l’ensemble des membres du gouvernement concernés, soit lors d’occasions institutionnelles, telles que les séances au Parlement ou les réunions du Conseil du Gouvernement, soit lors de la prise de parole à travers les organes de presse nationaux ou internationaux.
- **Des communications d’ordre sanitaire scientifique et technique**, assurées par l’ensemble des services de l’autorité publique, dans l’objectif d’informer sur l’évolution de la situation pandémique, de diffuser une sensibilisation permanente, de préciser les mesures de précaution, les voies de recours et les réponses à toutes les interrogations des citoyens et des entreprises.
- **Des communications d’ordre administratif, économique et de gouvernance**, assurées par l’ensemble des autorités compétentes, aux différents niveaux de responsabilité, afin de garantir une continuité d’activités dans le respect des mesures de sécurité.

Cette gestion a concerné l’essentiel, tout en préservant l’utile, avec un objectif de **performance** :

- **Une continuité de service pour le gouvernement et l’administration**, avec un engagement de transparence, de simplification, d’agilité et devoir d’exemplarité.
- **Une accélération et amplification de l’exécution du programme gouvernemental**, particulièrement pour ce qui est des mesures concernant directement et de manière prioritaire la gestion de la pandémie et la réduction de son impact, notamment en matière de santé publique, d’éducation, de formation professionnelle et d’enseignement supérieur, d’investissement, de réforme de l’administration, de simplification des procédures administratives, de déconcentration, d’emploi et de programmes sociaux.
- **L’adaptation, l’adoption, l’innovation** et la mise en place de mesures d’urgence adaptées à la situation.

Enfin, cette gestion a consacré une tradition de « résilience », qui a toujours donné à notre Nation un modèle qui lui est propre à travers le temps, et qui prélude d'un avenir de stabilité et de progrès :

- **Une résilience au niveau politique et institutionnel**, et qu'il faut souligner, à un moment où la crise, dans le monde, a entamé la marche commune des acteurs publics. A ce titre, il faut se féliciter de la solidarité et de l'engagement des forces vives de la nation, unies derrière Sa Majesté le Roi Mohammed VI que Dieu L'assiste.
- **Une résilience aux niveaux sanitaire, social et économique**, qui a permis, au-delà des prévisions, de tenir les défis, avec une capacité à délivrer de notre système de santé, un sens de la cohésion sociale qui s'est, à nouveau, exprimé dans toute sa grandeur, et une reprise économique, malgré les dégâts, qui ambitionne de retrouver, dès 2021, une croissance soutenue.
- **Une résilience psychologique, technique, et de gouvernance**, de l'ensemble de la Nation, sans exception, qui stimule l'imagination, nourrit la créativité, aussi bien auprès des ménages qu'auprès des entreprises, particulièrement chez la jeunesse, et qui met le Maroc sur la voie de la transformation des crises en opportunités.

INTRODUCTION

Conformément au principe constitutionnel relatif à la reddition des comptes, l'exécutif a publié les bilans d'exécution du programme gouvernemental à 120 jours, et au terme de la première, de la deuxième et de la troisième années de son mandat (www.cg.gov.ma). Le présent rapport s'inscrit dans le cadre de ce même principe constitutionnel.

C'est ainsi que, devant l'ampleur de la crise inédite et imprévisible que constitue à ce jour la pandémie de la Covid-19, ce rapport se veut, sans prétendre à l'exhaustivité, un document de synthèse, non exhaustif, dédié à l'action du gouvernement en matière de gestion de la lutte contre la pandémie au cours de la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020.

Le lot considérable des réussites collectives dans la lutte contre la pandémie, est sans commune mesure avec les quelques déconvenues enregistrées, desquelles le gouvernement s'applique à tirer toutes les leçons. Le gouvernement s'attache, en toute humilité, au principe d'amélioration continue de son action. Il tire, au quotidien, des enseignements de cette lutte et s'applique à faire face au caractère imprévisible des événements liés à cette crise pour mieux protéger et servir les citoyens.

Sous la Conduite et le pilotage direct de Sa Majesté Le Roi, que Dieu L'assiste, une riposte nationale inédite et une unité exemplaire

Saluée au Maroc et de par le monde, la riposte du Maroc, sous la Conduite Éclairée de Sa Majesté Le Roi Mohammed VI que Dieu L'assiste, a été marquée par son anticipation, sa justesse et son exhaustivité, avec comme objectif primordial la préservation de la santé des citoyens et le renforcement de la résilience économique.

Aussi, et sous le Haut Commandement de Sa Majesté le Roi Mohammed VI que Dieu L'assiste, l'intervention de tous les corps de l'État, la mobilisation sans précédent des forces vives de la Nation, l'adhésion de la population et la participation de tous les secteurs (Militaire et civil, public et privé, entrepreneurial et associatif, corps élus et corps de l'État) a été à la hauteur des enjeux¹.

Ainsi, et dès le 17 mars 2020, le communiqué du Cabinet Royal donne le coup d'envoi d'une mobilisation exceptionnelle, faite d'abnégation, de patriotisme et de solidarité.

¹ Communiqué du Cabinet Royal du 17 mars 2020

INTRODUCTION

Tout au long de la gestion de cette crise, ces valeurs ont constitué la ligne conductrice de toutes les actions envers les citoyens, avec, comme première priorité, la santé des Marocaines et des Marocains, tout en prenant en considération l'impératif de soutenir les catégories fragiles affectées par cette pandémie et en s'attachant à limiter son impact négatif sur la situation économique du pays.

Aussi, le Royaume du Maroc a été parmi les premiers pays au monde à prendre des mesures préventives et à proclamer l'état d'urgence sanitaire sur l'ensemble du territoire national². Il a également pris toutes les précautions nécessaires pour encadrer la mise en œuvre de son plan d'allègement des mesures de restriction, tout en optimisant la redynamisation, autant que possible, des activités économiques, sociales, sportives, culturelles et éducatives.

Toutes ces mesures qui ont pu distinguer notre pays et lui permettre d'être au niveau des exigences de cette conjoncture, ont été prises conformément aux Directives de Sa Majesté Le Roi Mohammed VI, que Dieu le préserve, et sous la supervision Royale directe et ce, depuis l'apparition de la pandémie au niveau mondial, et avant même l'enregistrement des premiers cas positifs dans notre pays.

Grâce au pilotage Royal, il a été possible, en outre, de nouer un partenariat de premier plan avec la Chine³ dans la lutte contre la Covid-19. Par ailleurs, c'est sous les Hautes Instructions de Sa Majesté le Roi Que Dieu l'Assiste que l'approvisionnement, l'élaboration et la mise en œuvre du plan national de vaccination sont exécutés.

Les Discours Royaux à l'occasion de la fête du Trône en juillet 2020, de l'anniversaire de la Révolution du Roi et du Peuple en août 2020 et de l'ouverture de la session parlementaire en octobre 2020, encadrent l'action future de la Nation toute entière et instituent de manière claire la généralisation de la couverture maladie pour l'ensemble des Marocains et la création du Fonds Mohammed VI pour initier et accompagner la relance économique, entre autres dispositifs de riposte.

Cette conjoncture exceptionnelle a été une nouvelle occasion qui a permis d'exprimer l'unanimité des forces vives de la Nation et leur mobilisation derrière Sa Majesté Le Roi, que Dieu le préserve, comme cela s'est avéré de tous temps, et particulièrement quand il s'agit des intérêts suprêmes de la patrie et des citoyens.

² Le décret-loi 2.20.292 du 23 mars 2020, dans le cadre de l'article 81 de la Constitution

³ Communiqué du Cabinet Royal du 31 août 2020

Une solidarité nationale qui reflète les valeurs authentiques de nos concitoyens

Sa Majesté a ordonné la création d'un Fonds spécial pour faire face aux répercussions de la pandémie.

Cette initiative Royale a été l'occasion pour le peuple marocain de faire montre, une nouvelle fois, de ses valeurs authentiques, à travers le grand élan spontané de contribution à ce fonds par les différentes institutions publiques, les forces vives du pays (partisanes, syndicales et médiatiques, société civile et monde associatif), les opérateurs économiques et l'ensemble des citoyens. Ceci a eu et aura certainement un effet positif pour limiter l'impact de cette pandémie.

Ces circonstances ont également été une occasion pour démontrer les valeurs civilisationnelles profondes du peuple marocain, celles de la solidarité et de l'entraide dans les moments difficiles, cohésion qui a été saluée par tous les Marocains et relayée par de nombreuses tribunes médiatiques nationales et internationales.

Tous unis pour la même cause

Dans le cadre de la bataille sanitaire contre la pandémie, les cadres de la Santé dans le secteur public, civils et militaires, et dans le secteur privé se sont trouvés en première ligne et ont sacrifié leur bien-être et leur salubrité pour protéger le pays et leurs compatriotes contre cette épidémie.

Il en est de même des Forces Armées Royales, de la Sûreté Nationale, de la Gendarmerie Royale, des Forces Auxiliaires, de la Protection Civile, des autorités locales et des élus qui veillent, chacun depuis sa position, à préserver l'ordre public et le sentiment de sécurité, à faire appliquer sur le terrain les dispositions de l'état d'urgence sanitaire et ce, avec professionnalisme et abnégation, et dans le respect de la loi.

C'est également le cas de l'ensemble des cadres pédagogiques et administratifs qui ont contribué à la réussite de l'opération de dispense des cours à distance et d'organisation des examens, ainsi que de l'ensemble du personnel des services publics et de tous les professionnels qui s'acquittent de leur devoir envers le citoyen et veillent à la continuité des prestations de base.

INTRODUCTION

De leur côté, les entreprises et l'ensemble des professionnels se sont mobilisés, notamment pour mettre à disposition des produits de première nécessité, d'hygiène et de prévention, ainsi que toutes les potentialités novatrices de notre pays qui ont développé des solutions pour répondre au besoin en certains équipements médicaux.

Dans le cadre de cet élan de mobilisation nationale, les partis politiques, les centrales syndicales et des organisations de la société civile ont fait preuve d'une forte implication dans ce combat, à travers leur interaction positive avec l'ensemble des décisions prises par notre Pays, sous la conduite éclairée de Sa Majesté Le Roi Mohammed VI, que Dieu le préserve.

Les médias nationaux ont également joué un grand rôle en matière de sensibilisation, de diffusion de l'information et d'interaction avec les décisions publiques, et ont contribué à la lutte contre la propagation des fausses informations.

Les institutions constitutionnelles, dont les pouvoirs législatif et judiciaire, les établissements et entreprises publics, les élus locaux, les marocains résidant à l'étranger, ainsi que les autres forces vives du pays ont tous honoré leur responsabilité et ont été à la hauteur des exigences du moment.

Il est évident qu'à côté des acteurs cités ci-dessus, de nombreux soldats de l'ombre accomplissent, chacun depuis sa position, des rôles essentiels pour faciliter les conditions de vie en cette conjoncture exceptionnelle.

Ce rapport est une nouvelle occasion de rendre l'hommage qui leur est dû à tous ces intervenants et d'implorer la miséricorde divine pour nos concitoyens décédés, en priant Dieu d'accorder prompt rétablissement à toutes les personnes atteintes ou en convalescence.

Un exécutif mobilisé et une gouvernance dédiée à la crise

Dans cette lutte, le gouvernement a déployé les moyens nécessaires pour «veiller et anticiper», tout en observant scrupuleusement les exigences de transparence, de communication et de sensibilisation.

L'action du gouvernement s'est appuyée sur les acquis et les choix stratégiques empruntés par le Maroc depuis son indépendance : des institutions fortes, une décentralisation territoriale, une déconcentration des services extérieurs, un maillage d'encadrement spatial, une capacité à livrer des services et prestations publics, et la disponibilité considérable d'équipements et d'infrastructures. Le tout, couronné par la dynamique de réformes et de réalisations que connaît le Maroc à la veille de la pandémie, ainsi que par les résultats et les progrès, dont témoignent les nombreux indicateurs socio-économiques positifs, constatés à la fin 2019.

L'ensemble du gouvernement s'est mobilisé pour assumer ses responsabilités, en veillant à la complémentarité et la cohérence, pour faire face à l'urgence sanitaire, déployer un bouclier de résilience sociale et économique, et préparer la relance, avec un engagement de transparence et de communication.

Récit en quatre temps

Lors de cette séquence de l'histoire du Maroc contemporain, inédite, toujours en écriture, le gouvernement s'est mobilisé, sous la conduite éclairée de Sa Majesté Le Roi Mohammed VI, que Dieu le préserve, pour assumer sa responsabilité entière, en tant qu'équipe unie, et prendre les mesures et décisions que nécessite la situation, de façon énergique et ordonnée et ce, en quatre temps :

- **Temps 1** : de la veille et de la préparation ;
- **Temps 2** : de l'action d'urgence et de lutte contre la propagation dans le cadre du confinement général ;
- **Temps 3** : de l'allègement des mesures de restrictions et de la reprise sociale et économique ;
- **Temps 4** : de la préparation de la relance économique tout en poursuivant la lutte contre la pandémie.

INTRODUCTION

Au-delà de ces quatre temps, et sous la Conduite Éclairée de Sa Majesté le Roi Mohammed VI que Dieu L'assiste, la lutte contre la pandémie et ses effets se poursuit, avec, d'un côté, la pérennisation des filets sociaux, la généralisation de la couverture maladie, le renfort du système de la santé et le lancement du plan de vaccination et, de l'autre, l'élévation de la relance économique au rang de priorité nationale⁴, avec notamment, la création du Fonds Mohammed VI.

⁴ Discours Royal d'ouverture du Parlement du vendredi 9 octobre 2020 et orientations du PLF 2021.

TEMPS I

TEMPS I : DE LA VEILLE À LA MOBILISATION, LES FONDEMENTS DU PLAN D'ATTAQUE

Période couverte : Du 1 janvier au 2 mars 2020

Face à l'inconnu, le gouvernement ne devait pas laisser place à l'improvisation. Ainsi, et afin de se préparer à tous les scénarios, la première étape consistait à se doter des moyens de lisibilité et d'analyse de la situation épidémiologique. Aussi, dès les prémices de la pandémie au niveau mondial, le Maroc a activé un plan de veille sanitaire de haut niveau, qui lui a permis (et permet à ce jour) de suivre avec précision les évolutions de la propagation du virus.

1- Mise à jour, adaptation et amplification du système de veille sanitaire sur les épidémies

Le Maroc dispose depuis septembre 2019, d'un système de veille épidémiologique à travers un centre national et des centres régionaux des opérations d'urgence en santé publique. Ce système, qui avait été installé dans le cadre de la mise en œuvre du «Plan National de la Santé 2025», assure en permanence les missions de veille sanitaire et d'alerte précoce pour faire face aux éventuelles épidémies et autres urgences de santé publique, quelle qu'en soit l'origine, y compris la réalisation d'exercices de simulation. Il assure également la gestion des épidémies et autres urgences de santé publique, notamment celles liées aux maladies infectieuses lorsqu'elles surviennent, et prépare la riposte aux menaces pour la santé publique engendrées par les situations d'exception et les catastrophes. Afin de faire face à la pandémie, ce système a été mis à jour, calibré et amplifié dès le 1^{er} janvier 2020.

Grace à ce système, le Maroc a pu :

- Élever le niveau de vigilance au niveau du centre national des opérations d'urgence en santé publique, dès l'annonce des premiers cas en Chine ;
- Élaborer et diffuser le plan national de surveillance et de riposte à l'infection par le coronavirus, surveiller et assurer le suivi de la situation épidémiologique internationale ;

- Évaluer de manière continue le risque ;
- Renforcer le système national de veille épidémiologique des infections respiratoires aiguës ;
- Mettre en œuvre des centres d'appels permettant de déclarer les cas probables ;
- Mettre en place un programme de formation des cadres de la santé au niveau des régions et provinces ;
- Augmenter progressivement la cadence des analyses de laboratoire, à travers l'élargissement du réseau des laboratoires équipés à cet effet.

2- Un suivi épidémiologique minutieux, par granularité territoriale

Grâce à ce système, un suivi épidémiologique minutieux est réalisé en temps réel. Les indicateurs relevés se trouvent à la base des décisions des autorités locales, du gouvernement, du comité scientifique, ainsi que de toutes les instances en charge de la gestion de la pandémie.

SITUATION ÉPIDÉMIOLOGIQUE AU 31 12 2020

	Cumul des cas	Nouveau cas
Cas confirmés	439 193	1861
Cas exclus	4 018 156	15 808
Décès	7 388	33
Guéris	407 504	2 253
Cas actifs	24 301	

Indicateurs

Incidence cumulée	1209,4/100000 Hts
Incidence de 24H	5,1/100000 Hts
Taux de létalité	1,7%
Taux de guérison	92,8%

Source : Ministère de la Santé du Maroc

Cet outil est également le moyen d'évaluer la pertinence des actions entreprises, et d'ajuster la décision entre les impératifs de santé publique et la nécessité de la redynamisation de la vie sociale et économique. C'est ainsi qu'en dépit de l'augmentation, inquiétante par phase, du nombre de cas enregistrés, le Maroc, Dieu en soit loué, fait face à la situation épidémiologique grâce aux mesures préventives sélectives et ciblées, qui ont été prises et qui ont permis d'éviter le pire des scénarios, particulièrement celui de l'écroulement du système de santé national.

C'est sur la base de ces considérations scientifiques et objectives, et au regard de la situation épidémiologique et de son évolution, que l'état d'urgence sanitaire a été maintenu et prolongé, depuis son entrée en vigueur le 23 mars 2020, et que, à chaque fois que cela est nécessaire, des mesures de restrictions ou d'assouplissements sont décidées au niveau territorial.

Les chiffres enregistrés à ce jour, ainsi que leur évolution, confirment la pertinence des mesures préventives anticipées qui ont été prises par notre pays au moment opportun, afin de limiter la sphère de propagation du virus.

Au regard de l'expérience d'autres pays, où la pandémie s'est déclarée avant le Maroc, il apparaît que le timing de l'adoption du confinement sanitaire, décision majeure prise immédiatement après ce premier temps de la pandémie, a eu un grand impact sur la vitesse et l'acuité de la propagation du virus et, partant, sur le nombre de morts. La pertinence des différentes décisions de restriction post-confinement a été également démontrée par l'évolution des chiffres au niveau des préfectures et provinces du Royaume.

3- Mise en place d'une communication quotidienne

Dès le déclenchement de la pandémie, le gouvernement s'est attaché à un principe de transparence, de communication et de sensibilisation vis-à-vis des citoyens, guidé en cela par les Hautes Instructions Royales, les engagements internationaux du Royaume, sa crédibilité et son rayonnement.

Aussi, dès le 24 janvier 2020, le gouvernement a veillé à diffuser quotidiennement un point de situation détaillé. De la même manière, concernant l'évolution de la situation épidémiologique, le gouvernement a veillé à informer régulièrement l'opinion publique sur

tous les autres aspects, dont les actions d'atténuation des répercussions économiques et sociales, la continuité des services publics, et les différentes mesures d'accompagnement de cette lutte.

À cet égard, le gouvernement a informé en permanence les citoyens à travers des communiqués de presse, des interviews sur les chaînes de radio et de télévision et les réseaux sociaux. Il a également été procédé à la mise en ligne d'un portail officiel permettant aux citoyens de suivre l'évolution de la situation - <http://www.covidmaroc.ma>

- ainsi que les mesures décidées, en plus de l'organisation d'un point de presse quotidien ou la diffusion de communiqués pour les journalistes et les médias nationaux, dont la fréquence et le format ont varié tout au long de la pandémie.

Enfin, dès les premiers jours de la propagation de la pandémie, le gouvernement a mis en place des numéros d'appels pour accompagner les citoyens directement et a lancé, plus tard, une application téléchargeable dédiée à la prévention et au suivi des cas contacts. Par ailleurs, le gouvernement avait mené, avec précaution et responsabilité, la mise en quarantaine des étudiants marocains rapatriés, sur ordre de Sa Majesté le Roi Que Dieu L'assiste, depuis la ville de Wuhan en Chine, point de départ de la pandémie, au début du mois de février 2020.

4- Préserver le vital, protéger le nécessaire, sauvegarder l'essentiel : rendre la lutte effective et la relance possible par un système de gouvernance inédit

Le gouvernement s'est mobilisé, sous la conduite éclairée de Sa Majesté Le Roi que Dieu le préserve, afin de garantir une gestion efficace de la crise. Ainsi, le gouvernement a adopté un système de gouvernance visant la convergence et la cohérence de l'action de l'ensemble des intervenants, avec la complémentarité des interventions des différentes autorités et départements concernés.

Face à l'imprévisible, le Maroc a opté pour l'anticipation et la diligence, avec la mise en place de scénarios et la préparation à l'action au sein d'un comité de Haut Commandement.

Face à l'inconnu, le Maroc a privilégié le bon sens et l'expertise, avec la mise en place du comité scientifique.

Face au risque économique, le Maroc a choisi la proactivité, avec la mise en place du Comité de Veille Économique.

Ainsi, l'architecture stratégique de la riposte s'est articulée autour de ces trois mécanismes :

- Un comité de pilotage pour assurer le suivi de la situation épidémiologique et prendre les mesures nécessaires. Il comprend notamment les départements de la Santé et de l'Intérieur, la Gendarmerie Royale, les services de santé militaire et la Protection Civile ;
- Un comité scientifique et technique national auprès du ministère de la Santé, chargé du suivi des aspects médicaux et scientifiques relatifs à cette pandémie et d'apporter l'assise médicale et scientifique spécialisée aux décisions du gouvernement et d'accompagner les évolutions rapides de la situation épidémiologique ;
- Un comité de veille économique qui associe plusieurs départements ministériels, aux côtés des représentants du secteur financier, et des opérateurs économiques, et qui est chargé d'étudier les répercussions de la pandémie sur les plans économique et social et de proposer des solutions pour y faire face.

En parfaite complémentarité et appui à ces instances, le conseil du gouvernement a tenu ses réunions, avec une cadence plus soutenue, afin d'assurer un suivi rapproché, prendre les décisions nécessaires et accompagner la mise en œuvre des différentes mesures décidées, en plus de la mise en place d'une commission ministérielle dédiée au suivi rapproché de la situation sanitaire économique et sociale, et qui se réunit de façon hebdomadaire et à chaque fois que cela est nécessaire.

Il a également été procédé à la mise en place de cellules de veille au niveau des différents départements ministériels, pour assurer le suivi à tous les niveaux des répercussions de cette pandémie et les traiter.



TEMPS II

TEMPS II : PHASE DE CONFINEMENT, ÉPREUVE DE RÉSISTANCE ET SAGA NATIONALE

Période couverte : Du 2 mars au 25 mai 2020

Derrière Sa Majesté le Roi Mohammed VI Que Dieu L'assiste, une nouvelle marche s'organise. Avec, comme point de départ la prise en charge du premier cas de Coronavirus au Maroc, détecté le 2 mars 2020. Parallèlement à la densification du plan de surveillance et de veille épidémiologique, le gouvernement, dans le cadre de l'action globale de l'État, intensifie ses actions de suivi et de sensibilisation et déclenche, au niveau de tous ses départements, les préparatifs pour un plan de bataille d'envergure. Sous le pilotage effectif et direct du Chef de l'État, des moyens exceptionnels sont mobilisés pour organiser la riposte. Le communiqué du cabinet royal du 17 mars 2020 détaille les orientations stratégiques de cette riposte.

Avec une anticipation et une clairvoyance à toute épreuve, la Monarchie, socle de la Nation, confirme une spiritualité apaisée, à travers la Commanderie des Croyants, rassurante pour les fidèles, le renfort des Forces Armées Royales pour soutenir le sentiment de sécurité, la grâce royale pour les détenus en situation d'en bénéficier, le leadership africain salué par toute la communauté du continent, et un plan d'urgence sanitaire à la taille de l'enjeu. L'intervention sociale est au plus haut niveau, auprès de toutes les catégories, le soutien aux entreprises mis en œuvre et la stratégie de résilience activée. En conformité avec ces orientations, le gouvernement s'attelle à appliquer les mesures qui s'imposent.

Les citoyens, les entreprises, la société civile, font tous preuve, à nouveau, d'un élan de solidarité et d'abnégation retentissant. La fierté nationale s'exprime au quotidien et rend hommage aux différents héros de cette lutte, particulièrement celles et ceux en première ligne.

1- En première ligne, l'action sanitaire, la sécurité et l'assistance territoriale

En plus de la surveillance et de la veille épidémiologiques sur l'ensemble du territoire national, la priorité a été donnée au renforcement des moyens du système de santé national. Ainsi, il a été procédé, dans des délais courts, à l'augmentation des capacités

et au renforcement de ce système. Les efforts ont été conjugués pour augmenter la capacité des structures d'accueil, notamment à travers la mise en place et l'équipement d'hôpitaux militaires de campagne et d'autres auxquels ont contribué les collectivités territoriales, qui sont venus s'ajouter aux structures d'accueil dédiées à la prise en charge des malades atteints du Coronavirus, ce qui a permis, dès la période allant de mars à avril 2020, de :

- Préparer 47 unités hospitalières dédiées aux personnes atteintes du Coronavirus, disposant de 1826 lits dans un premier temps, pouvant être renforcées en fonction du degré de propagation de l'épidémie dans chaque région ;
- Mobiliser 1214 lits de réanimation dans les hôpitaux publics (371 lits dans les CHU), dont 800 lits prêts à accueillir les malades ;
- Obtenir l'engagement des propriétaires des cliniques privées à mobiliser 504 lits supplémentaires pour la réanimation, avec leurs staffs et équipements ;
- Mobiliser un staff de médecins réanimateurs de 985 personnes ;
- Mettre à contribution 177 hôtels et centres touristiques dans 38 villes pour une capacité de plus de 7600 lits pour l'accueil gratuit des cas probables dans le cadre du confinement sanitaire, ainsi que certains professionnels de la santé et des agents de l'ordre à titre préventif pour eux et leurs familles.

Concernant les hôpitaux militaires de campagne, deux unités ont été mises en place et équipées, l'une à Benslimane d'une capacité d'accueil de 260 lits, et l'autre à Nouaceur d'une capacité de 200 lits, ainsi que l'édification d'un hôpital de campagne provisoire consacré aux malades atteints par le Coronavirus à l'Office des foires et des expositions de Casablanca, sur 20.000 mètres carrés pour une capacité de 700 lits. D'autres unités ont été mises en place par la suite à proximité de divers foyers d'infections.

EXTENSION DE LA CAPACITÉ LITIÈRE PAR DES HÔPITAUX DE CAMPAGNE

Régions	Province	Site	Capacité litière	Début d'activité
CASA SETTAT	BENSLIMANE	Hôpital de campagne	708	15/06/2020
CASA SETTAT	CASA ANFA	Hôpital de campagne	730	01/05/2020
CASA SETTAT	EL JADIDA	Hôpital de campagne	504	16/07/2020
MARRAKECH SAFI	BENGRIR	Base Militaire	300	14/05/2020
TANGER TETOUAN AL HOCEIMA	TANGER ASSILAH	Forêt diplomatique	1097	18/07/2020
RABAT SALÉ KENITRA	SIDI YAHYA	Hôpital de campagne	900	20/06/2020
TOTAL	6	6	4239	

Source : consolidation des différentes communications des autorités compétentes

Conformément aux Hautes Instructions Royales relatives au renforcement des capacités du système de santé national en vue de lui permettre de faire face à la pandémie du Coronavirus, une enveloppe de 2 milliards de Dh a été allouée à partir du fonds spécial de gestion de la pandémie du coronavirus, pour couvrir les dépenses relatives notamment à :

- L'achat des dispositifs médicaux et équipements des hôpitaux (1000 lits de réanimation, 550 respirateurs et autres appareils) ;
- L'achat des dispositifs nécessaires aux analyses (kits de prélèvement et kits de test) ;
- L'achat des médicaments ;
- Le renforcement des moyens de fonctionnement du ministère de la Santé.

Parallèlement, des ressources humaines supplémentaires ont été mobilisées au profit des centres de santé accueillant les malades.

En vue de simplifier les procédures d'acquisition de ces dispositifs, le gouvernement a promulgué un décret portant simplification des procédures d'exécution des dépenses pour le ministère de la Santé, en exception des dispositions du décret 2-12-349 du 20 mars 2013 relatif aux marchés publics.

Ces mesures s'ajoutent aux engagements pris dans le cadre du programme gouvernemental au profit du secteur de la santé, qui constitue une priorité nationale. C'est ainsi que le gouvernement a veillé au cours des trois dernières années à opérer des augmentations successives du budget de la santé, qui a augmenté de 33% entre 2017 et 2020, passant de 16,07 milliards de Dh à 21,51 milliards de Dh en 2020, parallèlement à l'amélioration de l'encadrement médical et paramédical, par l'allocation de 4000 postes budgétaires annuellement depuis 2018, au lieu des 2500 auparavant. En plus de cela, le gouvernement a consenti un effort considérable pour créer des centres hospitaliers et renforcer leur capacité d'accueil.

2- Prise en charge médicale immédiate des cas positifs et mise à disposition de numéros et dispositifs d'urgence

Le département de la santé a veillé, dès l'apparition de la pandémie, à organiser les opérations d'intervention des équipes médicales aux différents stades d'infection. Ainsi, et en plus de la mise en place d'un numéro d'urgence Allo SAMU 141 et Allo Yakada 080 100 47 47, on peut citer à ce titre les mesures suivantes :

- L'adoption et la mise à jour d'un protocole thérapeutique pour la prise en charge des cas infectés, après sa validation par le comité scientifique et technique national ;
- La mise en place d'un plan organisationnel pour la prise en charge des cas probables et des cas confirmés dans les établissements de santé ;
- La mise à niveau des laboratoires nationaux, civils et militaires, pour diagnostiquer l'infection ;
- L'amélioration des conditions d'accueil et de restauration, notamment après l'intervention de Sa Majesté Le Roi, que Dieu Le préserve, pour assurer la bonne prise en charge des personnels de la santé et des malades ;
- La révision et l'actualisation permanentes de ces différents protocoles et modes opératoires.

3- Accompagnement et encadrement continus des citoyens

Il est un fait que la majorité des Marocains se sont conformés aux dispositions du confinement sanitaire et ont coopéré parfaitement à ce niveau, sachant qu'il s'agit en premier lieu de l'intérêt du citoyen, de sa famille, de son environnement et de la patrie en général. Et bien entendu, les autorités et différents organes auxquels incombe la mission de faire respecter ces dispositions s'acquittent pleinement et avec abnégation de leur mission.

Dans les cas d'infraction aux impératifs du confinement sanitaire, ou, plus tard, aux mesures de restriction, les dispositions de la loi s'appliquent évidemment, à travers l'interpellation des personnes en infraction aux dispositions de l'état d'urgence sanitaire, et une partie des individus interpellés sont déférés devant le parquet.

De son côté, la présidence du ministère public a procédé depuis le 24 mars, date de l'entrée en vigueur de l'état d'urgence, à l'annonce des infractions à ces dispositions et des sanctions encourues, notamment pour non-respect du port du masque.

Dans le cadre de la lutte contre les «fake news», les parquets ont également procédé à l'ouverture d'enquêtes appropriées et à la poursuite des auteurs présumés.

Ces infractions, interpellations et jugements sont motivés par le fait que les autorités publiques et judiciaires ne sauraient être laxistes à l'égard du non-respect de la loi et ce, pour faire aboutir, aussi bien le confinement sanitaire que les autres dispositions relatives à l'état d'urgence sanitaire, dans l'intérêt de la patrie et des citoyens.

S'agissant de l'obligation du port du masque, il y a lieu de préciser que cette obligation n'a pas été instaurée lors du début de la pandémie, et ce, en parfaite cohérence avec l'avis des spécialistes nationaux et internationaux, l'OMS en tête. Des changements conséquents sont survenus par la suite, imposant une modification de l'approche, avec l'instauration de l'obligation du port du masque :

- Au niveau de la situation épidémiologique dans notre pays, des évolutions inquiétantes sont survenues, les cas locaux étant devenus majoritaires, avec l'apparition de foyers familiaux, contrairement au début de la pandémie, où tous les cas étaient exclusivement importés ;

- Au niveau scientifique, de nouvelles études ont mentionné la possibilité du maintien du virus dans l'air un certain temps après par exemple un éternuement d'une personne infectée.

Le gouvernement a ainsi veillé à assurer la disponibilité des masques en quantités suffisantes, avant d'instaurer l'obligation de leur port.

Le gouvernement a également veillé, après avoir reçu des plaintes concernant la difficulté d'accès des citoyens à ce produit lors des premiers jours, à accélérer le processus de distribution et à l'adapter, en y intégrant les officines pharmaceutiques. Dès lors, les masques produits localement ont été rendus disponibles à des prix convenables, et répondant aux critères de qualité normalisés par les autorités.

4- L'apprentissage, en continuité de service pour tous

Suite à la suspension des cours, lundi 16 mars, dans l'ensemble des établissements d'enseignement publics et privés, le gouvernement a pris plusieurs mesures pour assurer l'enseignement à distance, au moyen de plateformes électroniques et grâce à une forte implication des cadres pédagogiques, des techniciens et des administratifs.

Ces efforts ont donné une forte impulsion à l'insertion des nouvelles technologies dans le processus pédagogique. Il faut souligner que durant cette courte période, les équipes pédagogiques ont pu développer davantage de contenus numériques que ce qui a été fait au cours des 10 dernières années.

Depuis, les équipes n'ont cessé d'être à pied d'œuvre pour développer, diversifier et généraliser ce processus, et afin de pallier à toute carence qui pourrait résulter de l'enseignement à distance.

A- L'Éducation Nationale relève le défi de la dématérialisation

La mise en œuvre de l'opération d'enseignement à distance a été entamée dès le 16 mars 2020 à travers la plateforme électronique «TelmidTICE», qui offre des contenus numériques sélectionnés couvrant l'ensemble des cycles, des niveaux et des matières fondamentales. La plateforme offre ainsi 4500 contenus numériques pour une moyenne d'utilisateurs de 600.000 par jour.

Les chaînes de télévisions du pôle public ont pour leur part été mises à contribution pour diffuser des cours filmés, ce qui a permis de couvrir tous les niveaux depuis la première année du primaire, jusqu'à la deuxième année du baccalauréat, afin que les cours puissent profiter à tous les élèves, particulièrement en milieu rural où 91 % de la population est équipée de téléviseurs, et ne disposant pas toujours d'un accès à internet. Les séances ont été diffusées chaque jour et réparties sur quatre chaînes nationales.

Afin de permettre aux enseignants de communiquer en direct avec leurs élèves, le service participatif intégré dans le système «Massar» a été lancé, lequel a pu totaliser 723.966 classes virtuelles créées pour l'enseignement public et plus de 105.316 pour le privé.

La formation des enseignants et des cadres des AREF se fait également à distance à travers la plateforme « e-takwine », indiquant que le nombre de bénéficiaires a atteint les 23.000 au 1^{er} avril.

ENSEIGNEMENT À DISTANCE POUR TOUS

Pour permettre l'accès à l'enseignement à distance pour tous, le département de l'éducation nationale a annoncé que conjointement avec le ministère de l'Industrie du Commerce, de l'Économie verte et numérique, l'Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications (ANRT), les trois opérateurs téléphoniques nationaux ont décidé de donner un accès gratuit, et de manière temporaire, aux différentes plateformes digitales d'enseignement à distance, mises en place par le MEN, pour l'ensemble des étudiants et stagiaires et ce dans les meilleures conditions.

B- La Formation Professionnelle à l'épreuve du distanciel

Une série de mesures a permis d'assurer la formation à distance, de manière intégrée. En premier lieu, il a été procédé à la mise en place de vecteurs numériques pour les classes virtuelles qui peuvent être téléchargées par les stagiaires à travers les comptes qui leur ont été assignés dès le 19 mars. Ensuite, les équipes ont procédé à la mise à disposition des contenus de formation nécessaires sur la plateforme électronique pour toutes les filières et tous les niveaux. Enfin, la dispense des cours à distance a été rendue possible pour les établissements privés de formation professionnelle, avec la mise en place d'un guide pour la formation professionnelle privée à distance, solution qui est destinée à quelque 82.000 stagiaires.

C- Le secteur de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique à l'ère du digital

Les établissements universitaires ont veillé à permettre aux étudiants de poursuivre leurs cours à travers :

- Les portails, les sites web des établissements d'enseignement supérieur public, affiliés ou non affiliés aux universités, ainsi que des établissements de l'enseignement supérieur privé ;
- La mise à contribution de plateformes numériques interactives et d'enseignement à distance ;
- La radio et la télévision.

En ce qui concerne l'enseignement supérieur, le département de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique relève que les universités disposent de plateformes électroniques propres à elles qui permettent aux enseignants et professeurs de déposer leurs cours à la disposition des étudiants avec un taux de couverture qui varie entre 80% et 100%.

RECHERCHE SCIENTIFIQUE : L'EFFET ACCÉLÉRATEUR DE LA CRISE

Disposant d'une Stratégie nationale pour le développement de la recherche scientifique à l'horizon 2025, le Maroc a accéléré la mise en place de cette réforme, en actionnant un mécanisme d'appui immédiat au vu de la conjoncture. Ainsi, le département de l'Enseignement supérieur et de la recherche scientifique a annoncé, le 9 avril 2020, l'adoption d'un programme de soutien à la recherche scientifique multidisciplinaire dans les domaines liés à la Covid-19, pour lequel une enveloppe budgétaire de 10 millions de DH a été allouée. Ce programme vise à mobiliser sur le long terme des équipes de chercheurs marocains pour créer un environnement de recherche multidisciplinaire capable de trouver des solutions et de contribuer à la gestion de crises pandémiques et vise, sur le court terme, à réaliser des projets de recherche dans les divers domaines liés à la pandémie du coronavirus.

La première phase du programme s'est soldée par le financement de 53 projets, dont 60% concernent les domaines scientifique, médical et technologique, lesquels ont obtenu 69% du financement, 25% portent sur les sciences économiques et politiques, ayant bénéficié de 19% du financement, et 15% sont consacrés aux sciences humaines et sociales, ayant obtenus une quote-part de financement égale à 12%.

Une deuxième phase a été lancée par la suite, permettant le financement de 88 projets de recherche scientifique, dont 70% concernent les domaines scientifique, médical et technologique, 20% concernent les sciences économiques et politiques et 10% sont consacrés aux sciences humaines et sociales.

5- Services publics : Adaptation et prestations assurées

Le décret-loi relatif à l'état d'urgence sanitaire a stipulé la continuité des prestations des services publics de base. Le gouvernement a pris une batterie de mesures et de décisions visant à assurer cette continuité, tout en préservant la sécurité et la santé des personnels des administrations publiques, des collectivités territoriales et des entreprises publiques, ainsi que celles des usagers.

A- Déploiement de mesures préventives au profit du personnel et des usagers

Le gouvernement a émis une circulaire stipulant la prise des mesures nécessaire pour protéger contre la propagation du virus au sein des administrations publiques, des collectivités territoriales et des entreprises publiques, aux niveaux central, régional et

provincial. Il s'agit notamment de :

- Limiter la tenue des réunions en veillant à réduire le nombre des participants, en ayant recours autant que possible aux nouvelles technologies de communication ;
- Veiller autant que possible à fournir des prestations en ligne ;
- Organiser des opérations d'accueil des usagers dans les cas nécessaires, dans le strict respect des mesures préventives décidées par les autorités ;
- Mettre en place, en cas de besoin, un système d'alternance pour la présence des personnels, sans que cela impacte négativement la bonne marche du service ;
- Suspendre la tenue des audiences dans les différents tribunaux à partir du 17 mars, en coordination avec le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire et la présidence du ministère public, et ce à l'exception de certaines audiences ;
- Suspendre le décompte des délais légaux pendant les premiers mois de l'état d'urgence sanitaire, conformément aux dispositions de l'article 6 du décret-loi, à l'exception de certains cas.

Ces mesures ont été prises parallèlement à des opérations de sensibilisation et à la généralisation de l'équipement des services publics en dispositifs et produits de désinfection et d'hygiène.

En rapport avec cette situation, le gouvernement a décidé de reporter tous les concours de recrutement à la fin du confinement sanitaire. Les concours dont les résultats finaux ont été annoncés, constituent par contre un acquis pour les lauréats, dont la situation administrative sera régularisée ultérieurement.

B- Développement des prestations numériques pour le travail à distance

Conformément aux mesures préventives et en raison du risque que présentent les déplacements, les contacts, ainsi que l'usage des supports papier, une série de prestations administratives numériques a été développée par l'Agence de

Développement du Digital, dont :

- Le portail du bureau d'ordre digital qui permet le dépôt contre récépissé des correspondances administratives ;
- Le guichet électronique pour le courrier administratif, qui permet aux administrations de gérer leurs correspondances aux niveaux central et déconcentré ;
- Le parapheur électronique qui permet aux administrations affiliées, la totale dématérialisation des documents administratifs, la signature électronique et la gestion des workflows correspondants.

C- Accélération de la transition numérique

Dans le cadre de la mise en œuvre de la transition numérique des prestations administratives, le gouvernement a veillé à accélérer ce processus au niveau de l'administration, qui prévoit la restructuration des prestations administratives dans le sens d'une meilleure complémentarité et d'échange de données, en plus de conférer une assise réglementaire aux décisions et mesures numériques.

Afin de développer et d'encadrer le télétravail, le gouvernement a initié la conception d'une vision globale, qui comprend également les aspects réglementaires et organisationnels nécessaires.

En parallèle, un ensemble d'adaptations à la situation ont profité tant aux personnes morales qu'aux personnes physiques, du fait de l'aboutissement de plusieurs projets initiés avant la période de la pandémie, et accélérés par cette dernière. Il s'agit notamment de la simplification des procédures administratives, du renforcement des interventions de l'Agence de Développement du Digital, de la numérisation des prestations auprès des tribunaux, de la conservation foncière et de l'OMPIC, de l'encouragement de la recherche scientifique ou encore des mesures prévues dans le plan de réforme de l'administration.

D- Adaptation des transports publics à la situation sanitaire

Des mesures préventives ont été prises dans le sens de la protection des usagers, à travers la réduction de 50 % de la capacité de transport des taxis et l'engagement des autobus de transport urbain et des rames de tramway à ne pas dépasser la capacité fixée au nombre de places assises disponibles.

Une large opération de nettoyage et de désinfection réguliers des transports publics a été lancée, en coopération avec les collectivités territoriales, comprenant rames de tramway, autobus et toutes les catégories de taxis.

6- Approvisionnement des marchés et évitement des ruptures

Parallèlement à la poursuite du soutien à l'économie nationale à travers l'appui à la consommation, le gouvernement a veillé à garantir l'approvisionnement des marchés du Royaume, en accordant la priorité aux denrées nécessaires pour les familles marocaines, et en procédant à des contrôles réguliers pour empêcher toute hausse injustifiée des prix, ainsi que les pratiques anticoncurrentielles.

La commission ministérielle dédiée ainsi que les services compétents en la matière suivent régulièrement l'état d'approvisionnement des marchés et procèdent au contrôle de la qualité, des prix et de l'approvisionnement en produits de base, particulièrement les produits alimentaires. Des communiqués sont régulièrement publiés à ce sujet.

A- Les produits de base au-delà des lignes d'approvisionnement classiques

Afin de garantir un approvisionnement régulier des marchés nationaux en produits de base, et prenant en considération la baisse de la production sous l'effet de la pandémie du coronavirus, une série de décrets ont été adoptés, portant sur la suspension de la perception des droits de douane sur le blé et certaines légumineuses. Le gouvernement a également veillé à assurer l'approvisionnement régulier des marchés en gaz butane.

Ces mesures ont effectivement pu garantir l'approvisionnement régulier des marchés en produits de base, et assurer l'autosuffisance évitant ainsi les ruées qui étaient survenues de façon sporadique à la veille du confinement, du fait de fausses informations, étant rappelé que les autorités de tutelle veillent à protéger les consommateurs et garantir le fonctionnement normal des marchés.

En parallèle, dans le cadre de la solidarité exemplaire dont ont fait preuve les citoyens, associations et entreprises, les autorités locales ont coordonné le ravitaillement direct auprès des ménages les plus nécessiteux, au-delà des circuits de distribution classique, maintenus ouverts, avec l'adoption des gestes barrières.

B- Les outils des gestes barrières à la portée de tous, aux prix réglementés

Afin d'éviter que l'augmentation de la demande des produits médicaux et paramédicaux, notamment les produits de nettoyage et de désinfection, ne se traduise par des hausses des prix, le gouvernement est intervenu pour parer à la spéculation et à toute pratique anticoncurrentielle, à travers le plafonnement des prix des désinfectants alcooliques, mais également des masques de protection, tout en subventionnant ces prix. Parallèlement, les masques médicaux et liquides de désinfection ont été assujettis à une autorisation d'exportation, afin de couvrir en priorité les besoins nationaux.

LUTTE CONTRE LA COVID-19 : LES MASQUES EN TISSU NON TISSÉ DISPONIBLES DANS LES MARCHÉS DÈS AVRIL 2020

Avec une production de 100 000 masques par jour atteinte en quelques semaines (dès le 25 avril), les citoyens pouvaient trouver les masques de protection en tissu non tissé dans toutes les pharmacies à travers les régions du Royaume quelques semaines à peine après le début du confinement national général. Veillant à assurer l'accessibilité à ces masques, le Ministère de l'Industrie, du Commerce, de l'Économie Verte et Numérique a fait appel aux grossistes répartiteurs des produits pharmaceutiques pour l'approvisionnement au quotidien de l'ensemble des pharmacies en la matière. Ainsi, 26,7 millions de masques ont été mis à disposition des 53 grossistes répartiteurs, au niveau des plateformes régionales, pour distribution aux pharmacies sur l'ensemble du territoire national dès fin avril 2020.

En vue de garantir la disponibilité de ces masques et grâce à la mobilisation des 17 entreprises industrielles certifiées, la capacité de production nationale journalière des masques de protection en tissu non tissé a atteint 6,8 millions et est passée à plus de 8 millions courant mai 2020.

Pour rappel, ces masques sont en vente par paquet de 10 au prix public unitaire de 0,80 dirhams, subventionné par le Fonds de gestion de la pandémie Covid-19.

C- Au cœur des dispositifs de riposte, la production nationale encouragée

Le secteur industriel a été mobilisé pour produire les désinfectants et les équipements médicaux de protection, à travers l'aménagement et l'équipement en un temps record (1 semaine) d'une unité de production d'éthanol, qui était à l'arrêt depuis une longue période suite à un incendie. Depuis le 22 mars, la capacité de production de cette unité a atteint 240 hectolitres par jour.

Les industriels du secteur du textile ont également été mobilisés pour produire des masques de différents types, en quantités suffisantes, ce qui a permis d'atteindre une capacité de production de quelques millions d'unités par jour, après à peine quelques semaines de lancement. Ceci a mis à la disposition de tous les citoyens des produits désinfectants et des masques de protection à des prix à la portée de tous.

D'autre part, de nombreuses compétences marocaines ont été mobilisées pour développer des respirateurs artificiels 100 % marocains.

7- Un filet social d'envergure au service des plus vulnérables

Sa Majesté le Roi Mohammed VI, Commandeur des Croyants, a donné ses ordres pour la suspension des loyers, tout au long de la période de l'état d'urgence sanitaire, des locaux Habous dédiés au commerce, aux métiers et aux services, ainsi qu'aux logements Habous. Cette décision s'inscrit dans le cadre de la haute sollicitude dont le Souverain entoure les franges de la population affectées par les effets de la pandémie.

Par ailleurs, les efforts du gouvernement ont pour leur part été axés lors de cette conjoncture exceptionnelle sur les catégories vulnérables et précaires qui ont pâti de manière immédiate des répercussions négatives de la pandémie.

Ainsi, et sur la base des propositions du comité de veille économique, le gouvernement a pris une série de mesures au profit des salariés et des entreprises, notamment les PME et les TPE, ainsi que les professions libérales qui sont confrontées à des difficultés du fait de la pandémie. Le gouvernement a également pris une série de décisions visant à soutenir les familles œuvrant dans le secteur informel et affectées par cette situation.

A- Pour les salariés du secteur privé

Le comité de veille économique a proposé deux mesures principales au profit des salariés en arrêt d'activité : D'abord, une indemnité forfaitaire mensuelle nette de 2000 dirhams a été allouée au profit des salariés, des personnes recrutées par contrat d'insertion, des marins pêcheurs, travaillant pour des entreprises en difficulté affiliées à la CNSS et déclarés au mois de février 2020. Cette indemnité a couvert la période du 15 mars au 30 juin 2020 (l'indemnité portant sur la période du 15 mars au 31 mars a été fixée à 1000 Dh). Plus de 810.155 salariés et 132.225 entreprises ont été inscrits et en ont bénéficié. Aussi, ces salariés ont pu également bénéficier des allocations familiales et des prestations de l'AMO au titre de la même période.

Aux fins de la mise en œuvre de ces mesures, le gouvernement a adopté le projet de loi 25.20 édictant des mesures exceptionnelles en faveur des employeurs affiliés à la CNSS et de leurs employés déclarés, qui pâtissent des répercussions de la propagation de la pandémie de la Covid-19. Ce texte a été adopté par le Parlement. Il est à souligner que le gouvernement entendait également, à travers ces mesures, soutenir les entreprises en difficulté, afin de préserver leurs emplois.

B- Pour les travailleurs dans le secteur informel

A l'instar des salariés, le gouvernement a décidé d'apporter un soutien à cette catégorie, en deux étapes :

- **Première étape** : Une distribution d'aides directes aux ménages inscrits au RAMED, opérant dans l'informel et qui n'avaient plus de revenus du fait du confinement obligatoire. Les bénéficiaires ont perçu, dès le début d'avril 2020, une aide de 800 dirhams pour les ménages comptant deux personnes ou moins, 1000 dirhams pour les ménages formés de trois à quatre personnes et 1200 dirhams pour les ménages de plus de quatre personnes. Et grâce à la conjugaison des efforts de tous, une moyenne quotidienne de 200.000 personnes bénéficiaires a été atteinte, avec un effort particulier pour la couverture des zones rurales au moyen d'agences mobiles. Ainsi, environ 2,3 millions de ménages ont été concernés par ce soutien, dont 38% issus du milieu rural.

- **Deuxième étape :** Elle concerne les ménages non-ramedistes, opérant dans l'informel ayant perdu leurs revenus à cause du confinement. Les déclarations relatives à cette catégorie ont été réceptionnées et traitées dès le 10 avril 2020 à travers une plateforme électronique dédiée (www.tadamoncovid.ma). À l'issue de la période de réception des demandes, la remise effective des aides a été réalisée, avec des montants identiques à ceux attribués aux Ramedistes. Cette opération a concerné 2 millions de ménages environ.

Pour ces deux catégories, une large opération de révision a été organisée au profit des personnes se considérant lésées, à travers une plate-forme dédiée à la réception des réclamations et à leur traitement. Après examen, plusieurs milliers de ménages ont pu accéder également à ces aides directes.

En relation avec la question des aides directes aux ménages nécessiteux, il est à souligner que le gouvernement s'attelle depuis une année à concevoir un nouveau mécanisme pour la gestion optimisée des aides sociales. Ce chantier comprend plusieurs projets structurants, notamment en ce qui concerne l'organisation et la rationalisation des mécanismes d'aide directe et l'amélioration de leur gouvernance, à travers un meilleur ciblage des bénéficiaires.

A cet effet, le gouvernement avait déposé au Parlement le projet de loi 72.18 relatif au dispositif de ciblage des bénéficiaires des programmes d'appui social et portant création de l'Agence Nationale des Registres, ainsi que le Registre Social Unifié. Depuis, cette loi a été promulguée et publiée au Bulletin Officiel.

INSTITUTIONS DE PROTECTION SOCIALE

Des mesures préventives ont également été instaurées au niveau des institutions de protection sociale, telles que la prévention des visites et des activités caritatives et solidaires qui nécessitent des contacts avec les bénéficiaires, et le durcissement des conditions d'accès à ces institutions, ainsi que le respect des gestes barrières (lavage fréquent des mains, couverture de la bouche et du nez en toussant ou en éternuant, une aération régulière des dépendances de l'établissement, mise constante des lits et des couvertures au soleil, et usage des détergents).

Aussi, dans les espaces d'hébergement, les nouveaux arrivants ont été soumis à l'isolement préventif pour une période de 14 jours, et tous les bénéficiaires présentant des symptômes respiratoires sont placés en isolement en attendant la mise à jour de leur état de santé.

Les bénéficiaires sont également informés de l'évolution de la pandémie et sont avertis de la nécessité de s'assurer de la véracité des informations qui circulent à ce sujet, afin d'éviter la panique, et de les sensibiliser à la gravité de cette épidémie et à la nécessité de prendre les mesures préventives nécessaires.

C- Pour les personnes vulnérables et en précarité

Contrairement aux cas aisés et à une partie des classes moyennes, notamment celles qui disposent de revenus stables à travers des salaires et autres, une partie des citoyennes et citoyens se sont malheureusement retrouvés du jour au lendemain sans revenu de subsistance. La situation est d'autant plus préoccupante quand il s'agit de personnes âgées, de personnes en situation de handicap et de malades chroniques.

Le gouvernement a veillé à redoubler d'efforts pour ces catégories afin d'alléger leur fardeau à travers une batterie de mesures, dont :

a- Enfants en situation précaire

Un plan d'action pour la protection des enfants en situation précaire contre la contagion au coronavirus a été élaboré. Il comprend des prestations d'urgence destinées notamment aux enfants résidents des établissements de protection sociale et aux enfants se trouvant à la rue. Il s'agit d'une série de mesures visant notamment à :

- Renforcer les prestations de proximité à travers un appui aux projets des associations visant à traiter les répercussions sociales en période de confinement sanitaire ;
- Mettre en place des mécanismes de veille et de suivi pour la protection des enfants contre la violence ;
- Assurer un soutien psychologique aux enfants au sein des établissements de protection sociale.

b- Personnes en situation de handicap

En plus des mesures prises par certaines administrations au profit de leurs salariés en situation de handicap, les parties concernées ont également veillé à :

- Mettre en place des cellules de communication, d'information et d'orientation dans le cadre du programme « Rafiq » à la disposition des familles des personnes autistes ;
- Mettre en place une permanence pédagogique en vue d'assurer la continuité des activités des centres concernés par la scolarité des enfants en situation de handicap.

A ce sujet, le gouvernement a été saisi de mémorandums de la part de plusieurs acteurs associatifs œuvrant dans le domaine du handicap, comportant une série de doléances et de propositions, qui ont été d'une grande utilité pour le gouvernement pour la prise des mesures au profit de ces personnes face à cette pandémie.

c- Personnes en situation de rue

Le gouvernement s'est employé à apporter des services d'assistance sociale au profit des personnes en situation de rue et à les protéger contre la propagation du coronavirus, à travers la mobilisation et l'équipement d'espaces de prise en charge (dont le nombre a atteint plus de 145 espaces) et des prestations d'accueil, d'hébergement et de restauration.

Une commission centrale et des commissions provinciales de veille ont été mises en place pour assurer le suivi de cette catégorie et veiller à la désinfection des espaces d'accueil. Les autorités locales ont également organisé des rondes pour localiser les personnes en situation de rue.

Grace à cet effort collectif - des cadres et employés de l'Entraide nationale, du Croissant Rouge marocain, des autorités locales, de collectivités territoriales, de la société civile et des bienfaiteurs, quelque 6230 personnes sans abri ont été prises en charge, dont 1699 personnes ont été ramenées au sein de leurs familles avant la date du 19 avril 2020.

d- Personnes âgées

L'opération « Assalama », a été lancée notamment pour l'appui aux personnes âgées. Elle vise à mettre à disposition de cette catégorie le « kit assalama » pour l'hygiène et la prévention contre le coronavirus, dans un premier temps dans les établissements de protection sociale à Rabat, Casablanca, Fès et Tanger.

e- Femmes en situation difficile

Le gouvernement a pris une série de mesures d'urgence pour accompagner les femmes en situation difficile, victimes de violences, les femmes en situation de handicap et les femmes âgées.

Une campagne a été lancée en vue d'assurer le suivi des cas de violence déclarés et la coordination afin d'accélérer les interventions. Elle a aussi pour objectif d'assurer

l'hébergement des victimes ou de les réintégrer, en s'assurant de leur sécurité, au foyer conjugal. Elle vise également, en coordination avec l'Entraide Nationale, le suivi permanent de l'état de santé des travailleurs et des bénéficiaires des prestations des centres d'accueil des femmes en situation difficile.

D- Pour les détenus dans les établissements pénitentiaires

Sa Majesté Le Roi Mohammed VI, que Dieu Le préserve, a accordé, le 5 avril 2020, Sa grâce Royale au profit de 5.654 détenus sélectionnés sur la base de critères humains et objectifs, prenant en considération leur âge, leur état de santé précaire et la durée de leur détention, ainsi que la bonne conduite et la discipline dont ils ont fait preuve tout au long de leur incarcération.

Conformément aux Instructions Royales, les bénéficiaires de la grâce Royale ont été soumis à une surveillance, à des tests médicaux, ainsi qu'à la mise en quarantaine nécessaire, à leur domicile, pour assurer leur sécurité.

Par ailleurs, conformément aux Hautes directives Royales, toutes les mesures nécessaires ont été prises pour protéger la population carcérale contre les risques de propagation du coronavirus, dont :

- La réduction du nombre de visiteurs à une seule personne ;
- La mise en isolement sous contrôle médical pour une durée de 14 jours des nouveaux détenus arrivant de pays étrangers (origine ou transit) pour s'assurer de la présence ou non d'une contamination ;
- La consécration d'attention particulière aux catégories des détenus vulnérables (malades, personnes âgées, femmes, enfants mineurs, etc...) ;
- La soumission des détenus revenant des tribunaux et des hôpitaux à des examens médicaux avant leur incarcération ;
- La présentation obligatoire des détenus qui sont transférés vers d'autres destinations au staff médical de l'institution pénitentiaire avant leur sortie ;

- L'affectation d'un espace dédié aux nouveaux détenus, pour que ces derniers soient soumis à l'évaluation du staff médical de l'établissement avant l'assignation des cellules.

8- Au-delà des frontières nationales, l'action pour nos compatriotes

Des milliers de Marocains se trouvaient à l'étranger, avant la fermeture des frontières et les impératifs de l'état d'urgence sanitaire. Cette situation a occasionné un rallongement de leurs séjours à l'étranger, avec une mobilisation des autorités compétentes pour leur apporter assistance et soutien.

S'il n'a pas été possible de rapatrier immédiatement ces compatriotes, du fait de considérations objectives, dès le début de la pandémie, les missions diplomatiques et les centres consulaires du Royaume du Maroc se sont activés, conformément aux Hautes Directives Royales, pour leur apporter l'appui et le soutien de première nécessité dans ces conditions exceptionnelles. Les représentations du Maroc ont, à cet effet, mis en œuvre une série de mesures, dont :

- La mise en place de cellules chargées d'assurer le suivi de la situation des Marocains bloqués à l'étranger, au niveau de l'administration centrale et dans les représentations diplomatiques et consulaires ;
- L'hébergement des personnes incapables de couvrir les frais de leur résidence et leur restauration ;
- La prise en charge des frais d'acquisition des médicaments pour les personnes atteintes de maladies chroniques, ainsi que des frais d'interventions chirurgicales urgentes ;
- La mise à disposition d'un staff médical pour des consultations gratuites ;
- La mise en place d'une communication permanente à travers des plateformes électroniques et des numéros de mobile dédiés au niveau central et dans les représentations diplomatiques et consulaires ;
- L'intervention auprès des autorités étrangères compétentes pour la prolongation des titres de séjour arrivés à expiration ;

- La prise en charge des frais d'inhumation dans les cimetières islamiques pour les personnes décédées.

Il y a lieu également de rappeler que l'Office des Changes a permis à cette catégorie de bénéficier d'une dotation exceptionnelle en devises pour couvrir les besoins découlant de la prolongation de leur séjour.

9- Derrière la lutte sanitaire, se profile la bataille économique

Le gouvernement s'est fixé un objectif fondamental lors de cette période critique, celui d'accorder la priorité à la préservation de la santé et de la sécurité des citoyens, et de limiter le nombre des victimes de la pandémie, à travers l'instauration de l'état d'urgence sanitaire. Afin d'éviter l'écroulement du système de la santé, le Maroc a opté, très tôt, pour le confinement général, ce qui a permis de ralentir la circulation du virus et d'aplatir la courbe des contaminations.

Ces décisions n'ont pas été sans impact sur l'économie nationale. C'est pour cela que le gouvernement a concentré ses efforts dans l'objectif double de démontrer de la résilience d'un côté et de préparer la reprise de l'autre.

A- Fort impact sur l'économie du pays

L'ensemble des mesures préventives instaurées, et la situation au niveau international, ont eu un grand impact sur la dynamique économique et l'activité des entreprises, ainsi que sur les finances publiques.

Plusieurs entreprises ont été contraintes à un arrêt total ou partiel de leur activité. De nombreux secteurs ont été fortement impactés, comme le tourisme ou les secteurs tournés vers l'export et l'industrie automobile mis à l'arrêt. Le secteur du textile pâtit également de cette situation du fait de perturbations dans ses marchés d'approvisionnement en Asie en général et particulièrement en Chine, parallèlement à une régression de la demande extérieure, notamment en provenance de l'Espagne et de la France.

GOVERNANCE ÉCONOMIQUE DE LA CRISE : UNE ARCHITECTURE À LA TAILLE DU DÉFI

Il est utile de préciser de prime abord que l'année 2020 se profilait d'une manière assez positive et que le 1er trimestre 2020 s'est terminé plutôt sur une note positive et ce, bien que les effets de la crise aient commencé à se répercuter sur l'économie marocaine dès le début du mois de mars.

C'est ainsi qu'au premier trimestre de l'année 2020, le Maroc a enregistré une bonne situation des finances publiques avec un excédent de 6,3 milliards de DH contre un déficit de 4,5 milliards de DH au terme du premier trimestre de l'année précédente. Les recettes brutes ont affiché une hausse de 8%, ce qui montre que l'année commençait sur un trend plutôt positif. Ce fût aussi le cas pour d'autres indicateurs tels que le taux de chômage, les investissements directs étrangers, en plus du bon positionnement dans plusieurs classements internationaux.

Fort de ses atouts, le Maroc s'est adapté rapidement pour faire face à la situation d'urgence, avec une architecture dédiée à cette mission.

Ainsi, le six mars 2020, il a été décidé de créer une instance de Veille (Comité de Veille Economique), présidée par le Ministre de l'Économie, des Finances et de la Réforme de l'Administration. Ce comité a été chargé d'étudier les répercussions de la pandémie sur les plans économique et social, et de proposer des solutions. A cet effet, ce comité a tenu plusieurs séances de travail en présence des ministres concernés, des représentants du patronat et d'autres opérateurs et a consacré à la lutte économique contre les effets de cette pandémie, mobilisée dans le cadre d'un Fonds National de Solidarité créée sous les directives Royales, de plus de 32,5 milliards de DH.

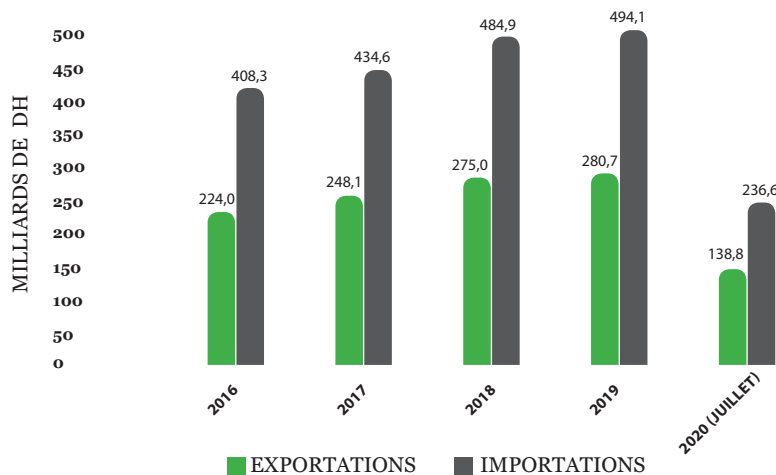
D'autre part, une circulaire a incité les administrations et aux établissements publics à rationaliser les dépenses et orienter les ressources disponibles vers les priorités qu'exige la nécessité de faire face à la crise sanitaire et à ses impacts économiques et sociaux et ceci jusqu'à la fin du mois de juin 2020.

La crise ouvre également des opportunités pour les investisseurs et entrepreneurs. Ainsi, le Gouvernement de son côté, a appuyé ces transformations, comme ce fût le cas avec le programme «Imtiaz technologies» qui appuie les TPME investissant dans la fabrication de produits et permettant de faire face à la pandémie Covid-19, comme les masques ou les respirateurs artificiels.

Le Comité de Veille Économique, se réunissant aussi fréquemment que nécessaire, suit de très près la situation des entreprises et secteurs en difficulté et propose de façon continue les réponses idoines pour préserver au maximum la viabilité des entreprises et le maintien de leurs emplois, comme le report de déclarations fiscales et la prise en charge des salariés du secteur formel en situation de cessation provisoire de travail.

Les retombées sans précédent de cette pandémie ont menacé le monde d'un marasme économique généralisé, qui impacterait négativement les économies nationales. Ceci s'est traduit par la baisse de la demande extérieure adressée, notamment les exportations des nouveaux métiers mondiaux du Maroc, des recettes du tourisme, des transferts des marocains résidant à l'étranger, des IDE, en plus de la baisse de la demande intérieure, de la décélération de l'activité productive et de la baisse de la consommation.

ÉVOLUTION DES EXPORTATIONS ET DES IMPORTATIONS



Source : Office des Changes

L'on s'attendait ainsi à des retombées négatives sur la vie des entreprises, les performances de l'économie nationale, les équilibres macro-économiques, ainsi que sur les échanges commerciaux et la balance des paiements.

A cet égard, le gouvernement s'est employé au maximum de ses possibilités à apporter soutien et accompagnement aux entreprises en difficultés du fait de cette pandémie.

Cependant, les entreprises qui ont pu faire face à cette conjoncture ont été appelées à contribuer à l'effort collectif national, à travers la poursuite de leurs activités de production, le maintien des emplois et l'acquittement de leurs obligations. Cela prend appui sur le fait que la capacité de l'économie nationale à dépasser cette crise reste tributaire de l'étroite coopération entre le gouvernement et les acteurs économiques et sociaux. A ce titre, dès le mois d'avril 2020, le gouvernement a mis en place un dispositif de contact étroit et

permanent avec les acteurs sociaux et économiques, et a reçu, via différents départements, tous les secteurs concernés par les effets de la pandémie.

Lors des différentes rencontres sectorielles ou transversales, le gouvernement a veillé, à travers le dialogue et les discussions avec les opérateurs économiques, à concilier entre les mesures de prévention dictées par la situation épidémiologique et les prérequis de la résilience puis de la reprise des activités économiques.

Aussi, parallèlement aux mesures conjoncturelles et d'urgence, l'effort a été également concentré sur l'élaboration des guides et des manuels de reprise d'activités des différents secteurs, ainsi que des scénarios à même de redynamiser l'économie nationale à travers la remise en marche progressive des différents secteurs d'activité.

B- Les entreprises au cœur des dispositifs de soutien

Concernant les entreprises, particulièrement les TPME, ainsi que les professions libérales dont les activités ont été grandement entravées, voire arrêtées dans certains cas, le gouvernement a pris des mesures réparties sur quatre volets concernant l'allègement des charges, le soutien à la trésorerie des entreprises, l'appui à l'investissement et la facilitation de l'accès aux marchés et aux prestations numériques au profit des entreprises.

a- Allègement des charges

Il a été procédé à cet allègement immédiatement après l'annonce de l'état d'urgence sanitaire, au profit des professionnels, notamment à travers :

- La suspension du paiement des charges sociales jusqu'au 30 juin 2020 ;
- La mise en place d'un moratoire pour le remboursement des échéances des crédits bancaires et pour le remboursement des échéances des leasings jusqu'au 30 juin sans paiement de frais ni de pénalités ;
- La possibilité pour les entreprises dont le chiffre d'affaires de l'exercice 2019 est inférieur à 20 MDhs, de bénéficier si elles le souhaitent d'un report du dépôt des déclarations fiscales jusqu'au 30 juin 2020 ;
- La suspension des contrôles fiscaux et des ATD jusqu'au 30 juin 2020.

b- Soutien à la trésorerie des entreprises

Un soutien a été apporté à la trésorerie des entreprises notamment à travers :

- L'accélération des paiements au profit des entreprises, en particulier les PME et les TPE, et ce pour réduire la pression sur leur trésorerie et leur permettre de remplir leurs obligations financières ;
- La mise en place auprès des de la Caisse Centrale de Garantie (CCG), d'un nouveau mécanisme de garantie appelé « DAMANE OXYGENE », destiné aux entreprises dont la trésorerie s'est dégradée à cause de la baisse de leur activité et dont le chiffre d'affaires ne dépasse pas 200 millions de DH, ou est situé entre 200 et 500 millions de DH. Ce nouveau produit de garantie vise la mobilisation de financements bancaires supplémentaires et couvre 95% du montant du crédit ;
- La mise en place d'un crédit à taux zéro pour les autoentrepreneurs, impactés par la crise de la Covid-19, pouvant atteindre un montant de 15 000 dirhams. Ce crédit, disponible dès le 27 avril 2020, est remboursable sur une période pouvant aller jusqu'à 3 ans avec un délai de grâce d'un an.

c- Soutien de l'investissement et facilitation de l'accès aux marchés

Ce soutien s'est traduit par plusieurs mesures, notamment :

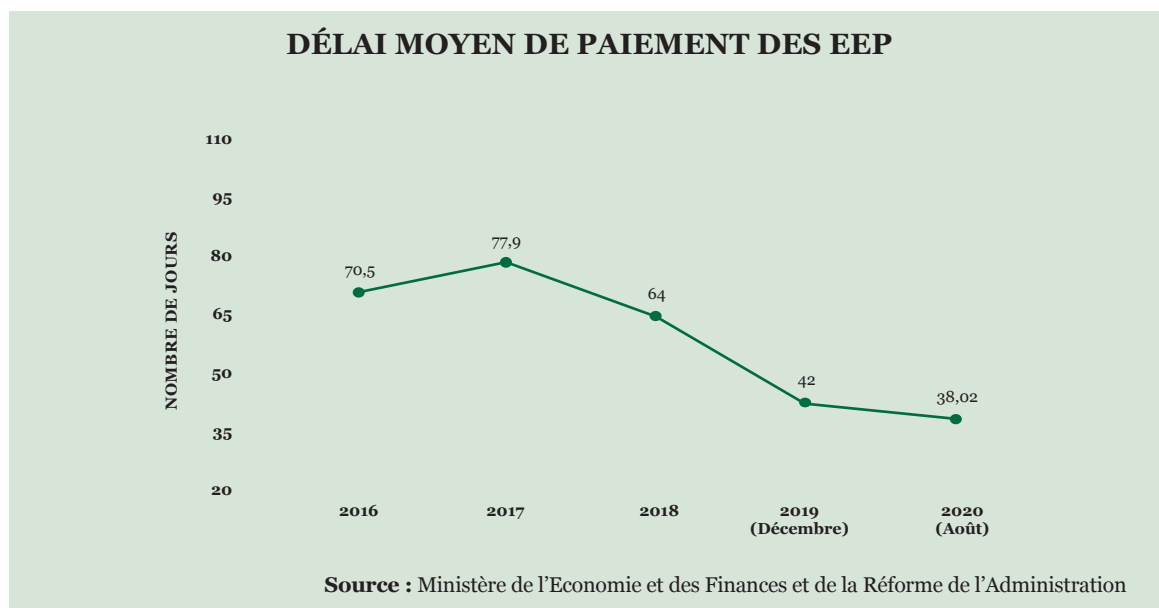
- Le programme « Imtiaz technologies » qui appuie les TPME investissant dans la fabrication de produits et équipements permettant de faire face à la pandémie Covid-19 et permet à ces entreprises de bénéficier de financements à hauteur de 30% du montant global de l'investissement, plafonné à 10 MDH pour les PME et 1,5 MDH pour les TPE ;
- La prise de mesures d'accompagnement au profit des établissements et entreprises publics pour garantir la souplesse dans la gestion, notamment en ce qui concerne les budgets, le respect des dépenses d'investissement et de fonctionnement et la réalisation des marchés, afin de préserver la contribution de ces établissements et entreprises à la dynamisation de la vie économique ;

- La simplification de l'accès des entreprises aux marchés et à la commande publique à travers le portail de la commande publique et la numérisation de certaines procédures.

d- Facilitation des prestations numériques au profit des entreprises

La conjoncture exceptionnelle traversée par le Maroc, du fait de la pandémie du coronavirus, a démontré le besoin impérieux en technologies numériques pour l'administration et l'économie. Ceci confirme la pertinence de l'option prise par le Royaume en matière d'accélération de la mutation numérique, qui a permis de s'adapter à cette nouvelle situation en fournissant de nombreuses prestations à distance pour répondre aux besoins du secteur privé, dont à titre d'exemple :

- Le dépôt en ligne des états de synthèse sous format numérisé ou l'accès à distance au registre de commerce et au casier judiciaire à travers le portail «**mahakim.ma**», ainsi que la consultation à distance de l'état d'avancement des dossiers ;
- La mise en service du registre national électronique des suretés mobilières, qui vise à simplifier les procédures et à réaliser la célérité, l'efficacité, la transparence lors de l'enregistrement des suretés mobilières pour l'accès au financement des entreprises, notamment les TPE et le PME ;
- La mise en œuvre du traitement dématérialisé conformément aux dispositions des articles 53 et 54 du Règlement Général de la construction relatives au dépôt et à l'étude des demandes de permis de construire et de permis d'habiter, de certificats de conformité, et leur remise via une plateforme digitale interactive et unifiée sur l'ensemble du territoire national ;
- La simplification des procédures de déclaration des salariés affiliés à la CNSS en arrêt provisoire d'activité. Ces déclarations peuvent être faites de manière hebdomadaire à partir d'avril 2020.



C- Des adaptations immédiates et des mécanismes innovants

Il est naturel que le ralentissement de l'activité économique dû à la pandémie, impacte les recettes du budget de l'État, du fait du recul de nombreuses activités et de la baisse du rythme de recouvrement des créances publiques. Ceci a amené le gouvernement à prendre des mesures difficiles, mais qui demeurent nécessaires pour assurer le fonctionnement normal du service public et le respect des engagements financiers de l'État, y compris ceux requis pour gérer les répercussions de cette pandémie, mettre à niveau le secteur de la santé et servir les salaires des fonctionnaires.

Pour faire face à cette situation exceptionnelle des finances publiques, le gouvernement a pris un certain nombre de mesures visant à maîtriser les dépenses publiques.

a- Rationalisation des dépenses publiques

Dans le cadre de la rationalisation des dépenses publiques et de l'affectation des ressources disponibles aux impératifs dictés par les répercussions de la pandémie, il a été décidé au cours de cette période exceptionnelle, et jusqu'à fin juin 2020, de réduire ou d'annuler les crédits afférents aux dépenses non nécessaires, comme les dépenses de transport et de déplacement, la gestion des parcs automobiles, ou encore les dépenses relatives aux cérémonies et manifestations internationales.

Cependant, les dépenses nécessaires ont été maintenues, comme celles relatives aux salaires des fonctionnaires, les dépenses d'investissement, les dépenses dédiées à la gestion de la pandémie, les dépenses destinées à lutter contre les effets de la sécheresse, ainsi que les dépenses sociales.

Il a également été décidé de reporter d'autres dépenses, comme celles relatives aux promotions administratives, le gouvernement ayant exclu de cette mesure deux catégories uniquement, du fait de leur présence en première ligne face à la pandémie, celles des fonctionnaires et agents relevant des administrations chargées de la sécurité intérieure et celle des professionnels de la santé. Il est à noter que cette décision est une mesure conjoncturelle qui ne remet aucunement en question les droits acquis de toutes les catégories concernées.

Le gouvernement a opté durant cette période pour une opération de rationalisation volontariste et globale et non une opération d'austérité, deux approches qui sont bien différentes.

b- Recours au financement extérieur

Dans le cadre de la lutte contre les répercussions sans précédent de la pandémie, et de ses effets négatifs sur l'économie nationale, et afin de répondre de manière proactive aux besoins de financement, le gouvernement a adopté le décret-loi 2.20.320 relatif au dépassement du plafond du financement extérieur tel que fixé par l'article 43 de la loi de finances n° 70.19 pour l'année budgétaire 2020.

Cette autorisation a permis au gouvernement de relever le plafond des financements extérieurs de manière urgente et exceptionnelle, afin de recourir aux institutions et marchés financiers internationaux pour lever des fonds et, partant, disposer des devises nécessaires pour l'acquisition des biens et services, particulièrement les produits de base, les dispositifs et équipements médicaux, les médicaments, les produits alimentaires, énergétiques et autres.

Dans ce cadre, le Maroc a eu recours, en date du 7 avril, à l'utilisation de la totalité de la ligne de précaution et de liquidité du Fonds Monétaire International, soit l'équivalent de 3 milliards de dollars remboursables sur 5 années, avec une période de grâce de 3 années. Il est à souligner que ce montant concerne principalement la mise à disposition

des devises nécessaires au financement des importations en biens et services et au financement du déficit du compte courant de la balance des paiements.

Le recours à cette ligne de précaution et de liquidité en ce moment particulier s'inscrit dans le cadre d'une approche proactive.

Le gouvernement a adopté cette mesure par un décret-loi, anticipant les évolutions accélérées qui se produisent sur les marchés mondiaux et profitant d'une opportunité qui était disponible quelques jours avant l'ouverture de la session du printemps du Parlement.

c- Adaptation du système bancaire

En vue de soutenir l'économie nationale, et au regard de l'incidence majeure sur l'économie mondiale de la pandémie actuelle, avec une forte incertitude entourant l'ampleur et la durée de ses effets sur la majorité des secteurs au niveau national, Bank Al Maghrib a adopté une série de mesures de politique monétaire et prudentielles afin de soutenir l'accès au crédit bancaire au profit, à la fois des ménages et des entreprises. Il s'agit notamment de :

- La baisse du taux directeur principal de 2,25 % à 1,5% ;
- La possibilité de recours par les banques à l'ensemble des instruments de refinancement disponibles en dirham et en devises ;
- L'extension à un très large éventail de titres et effets acceptés par Bank Al-Maghrib en contrepartie des refinancements accordés aux banques ;
- L'allongement de la durée des refinancements ;
- L'intégration des crédits de fonctionnement aux côtés des crédits d'investissement dans le cadre du refinancement des entreprises.

d- Veille au maintien de la bonne gouvernance des entreprises

Afin de mettre en place des procédures souples au profit des établissements et entreprises publics et privés et de maintenir la continuité des secteurs vitaux, le gouvernement a élaboré le projet de loi n° 27-20 relatif au déroulement des travaux des organes de direction des sociétés anonymes et les modalités de tenue des assemblées générales pendant la période de crise sanitaire.

Ce projet qui vise à faciliter la tenue des instances délibératives des sociétés anonymes en vue d'arrêter les comptes relatifs à l'année budgétaire 2019, conformément aux dispositions de la loi 17-95, a été soumis au Parlement pour approbation, et a depuis, été adopté puis publié au bulletin officiel.

TEMPS III

TEMPS III : D'UNE PHASE À L'AUTRE, UN CHANGEMENT DE PARADIGME

Période couverte : Du 25 mai au 20 juillet 2020

En préparation de la sortie du confinement, lequel avait largement permis de préserver le système de la santé, maîtriser la situation épidémiologique et mieux se préparer aux phases suivantes, le gouvernement a œuvré, minutieusement, à établir un plan d'allègement, avec la mise en application des mesures d'assouplissement, par niveau, par territoire et par période. Avec, en vue, des échéances de grande importance sociale et économique, notamment les épreuves du Baccalauréat, les concours et examens dans les secteurs de la formation professionnelle et de l'enseignement supérieur, les vacances d'été et la célébration de l'Aid El Kébir.

1- Etude approfondie et planification minutieuse

Le gouvernement a veillé à mettre en place, autant que possible, les prérequis des prochaines étapes. A ce titre, il est nécessaire de préciser que plusieurs décisions de premier plan, comme la préparation, auprès du monde rural notamment, de l'Aid El Kébir, ont été prises conjointement par les départements concernés, en tenant compte de la situation épidémiologique du moment et en misant sur un respect minutieux des mesures d'assouplissement et des gestes barrières.

Avec un suivi minutieux de la situation épidémiologique, le gouvernement a opté pour un assouplissement en trois étapes, en s'appuyant sur les avis des spécialistes, des scientifiques et sur les conclusions et recommandations issues des différentes discussions avec les acteurs sociaux et économiques. Aussi, parmi les grands principes retenus pour la gouvernance de cette situation, on retrouve :

- **Au niveau sanitaire** : l'accroissement du suivi, de la veille et de la réactivité, au niveau territorial et national, avec l'adoption de nouveaux protocoles de soin, permettant de soutenir le système de santé national. Ainsi, le regroupement des personnes atteintes au sein de centres de soins désignés, au plus proche des zones sous tension, la possibilité de soins à domicile, les modalités d'intervention en cas de l'apparition de foyers épidémiologiques et l'adaptation du protocole de soin ont été finement étudiées et préparées ;
- **Au niveau social** : la poursuite de la stratégie des aides directes, aux différentes catégories sociales, avec un affinement des modalités de sélection des bénéficiaires et un élargissement aux citoyens ayant manifesté des doléances suite aux premières sélections ;

- **Au niveau économique** : la préparation et l’organisation de stratégies d’accompagnement sectorielles, notamment pour les activités les plus impactées par la pandémie, comme le tourisme et l’évènementiel, ainsi que l’adoption, dans les meilleurs délais, d’une loi de finances rectificative pour l’année 2020, permettant, tout en maintenant les équilibres macro- économiques et la politique sociale, de parer aux difficultés engendrées par la pandémie.

Confortée par les résultats obtenus lors de la phase du confinement général au niveau sanitaire, la décision relative au choix de la date de la mise en place de l’assouplissement, a pris en considération un fait de taille, qui veut qu’il est plus difficile de sortir du confinement général que d’y entrer. Aussi, la date retenue a été celle du 11 juin 2020.

Aussi, à partir du début de la première étape (11 juin 2020), puis de la deuxième étape (25 juin 2020) et enfin de la troisième étape (20 juillet 2020) de l’assouplissement des mesures de confinement, une reprise active et proactive est enclenchée.

PHASE I DU PLAN DE DÉCONFINEMENT – À PARTIR DU 11 JUIN 2020

Mesures d’assouplissement au niveau national	Mesures d’assouplissements selon les provinces et les préfectures
Reprise des activités économiques	Zone 1
Reprise des activités industrielles	Exonération de l’autorisation de déplacement exceptionnel à l’intérieur du territoire de la province ou préfecture
Reprise des activités commerciales	Reprise du transport public avec une limitation à 50% de la capacité
Reprise des activités de l’artisanat	Le déplacement à l’intérieur de la Région sans justificatif, sur la seule présentation de la CIN
Reprise des activités économiques de proximité	Réouverture des espaces de coiffure et d’esthétique, avec une limitation à 50% de la capacité
Reprise du commerce de proximité	Réouverture des espaces publics en plein air, parcs et lieux de promenade
Reprise des métiers du secteur libéral et assimilés	Reprise des activités sportives individuelles en plein air (vélo, marche à pieds...)
Reprise des souks hebdomadaires	Maintien de toutes les mesures de restriction décidées dans le cadre de l’état d’urgence sanitaire (interdiction des rassemblements, des fêtes, des mariages, des réunions d’obsèques...)
Sont exclus de cette liste, les activités suivantes: cafés et restaurants, les hammams, les salles de cinéma et de théâtre... Et une liste à suivre	Zone 2
Maintien des mesures de prévention et gestes barrières individuelles et collectives	Tout déplacement nécessite une autorisation délivrée par les autorités compétentes
Suivi permanent et évaluation	Fermeture des commerces à 20h00
	Reprise du transport public urbain avec une limitation à 50% de la capacité
	Maintien de toutes les mesures de restriction décidées dans le cadre de l’état d’urgence sanitaire (interdiction des rassemblements, des fêtes, des mariages, des réunions d’obsèques...)

PHASE II DU PLAN DE DÉCONFINEMENT – À PARTIR DU 25 JUIN 2020

Mesures d'assouplissement supplémentaires au niveau national	Toutes les provinces et préfectures passent en zone 1 sauf celles de Tanger, Assilah, Marrakech, Larache et Kenitra
Permettre aux cafés et restaurants de servir sur place, sans dépasser 50% de leur capacité	Mesures d'assouplissement supplémentaires au niveau de la zone 1
Reprise des activités commerciales dans les malls, les grands complexes commerciaux et les kissariats, selon des conditions spécifiques	Droit de se déplacer entre les régions de la zone 1 à condition de présenter sa carte nationale d'identité
Réouverture des centres de divertissement et de loisir, tels que les salles de sports et les hammams, à condition de ne pas dépasser 50% de leur capacité	Réouverture des plages, à condition de respecter la distanciation sociale et physique
Reprise des activités de la production cinématographique et audiovisuelle	Réouverture des espaces sportifs locaux situés en plein air
Reprise du transport en commun, ferroviaire et routier, entre les villes, selon des conditions spécifiques	Reprise du tourisme national et réouverture des établissements touristiques, sans dépasser 50% de leur capacité
Reprise du transport aérien domestique, selon des conditions précises	Mesures d'assouplissement supplémentaires au niveau de la zone 2
Maintien des autres restrictions mise en place dans le cadre de l'Etat d'urgence (fermeture des musées, des salles de cinéma, des piscines, des théâtres et l'interdiction des rassemblements, des fêtes de mariages et des funérailles) Maintien des mesures préventives individuelles et collectives	Droit de se déplacer à l'intérieur de la province ou de la préfecture sans autorisation préalable
Maintien des mesures préventives individuelles et collectives, et installation et activation de l'application wiqaytna	Une autorisation préalable des autorités locales est nécessaire pour quitter la province ou la préfecture
Contrôle continu et évaluation, et en cas d'apparition de foyers de cette pandémie, toutes les mesures nécessaires seront prises pour la cerner et réduire toutes répercussions négatives	Fin de l'obligation de la fermeture des commerces à 20H
	Réouverture des salons de coiffure et de beauté, sans dépasser 50% de la capacité
	Réouverture des parcs et des espaces publics en plein air
	Reprise des activités sportives individuelles en plein air

PHASE III DU PLAN DE DÉCONFINEMENT – À PARTIR DU 20 JUILLET 2020

Mesures d'assouplissement supplémentaires au niveau national	Maintien des autres restrictions mises en place dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire (interdiction des festivités, fêtes de mariages, piscines publiques, funérailles...).
Permettre aux établissements touristiques d'utiliser 100% de leur capacité d'accueil, sans dépasser 50% en ce qui concerne leurs espaces communs (restaurants, piscines, salles de sports...).	Afin de réussir la mise en œuvre de ces mesures, le Gouvernement incite fortement et recommande à tous les citoyennes et citoyens de continuer à respecter totalement et rigoureusement l'ensemble des mesures préventives adoptées par les autorités sanitaires, notamment en raison des risques sanitaires liés à la période estivale et aux célébrations de l'Aid El Adha.
Autoriser les moyens de transport interurbains et intervilles à utiliser jusqu'à 75% de leur capacité, selon des conditions définies.	
Autoriser l'organisation des rencontres sportives officielles sans présence de public.	
Autoriser les rassemblements et activités qui regroupent moins de 20 personnes.	
Ouverture des centres culturels, des bibliothèques, des musées et des sites archéologiques, sans dépasser 50% de leur capacité d'accueil.	
Il sera procédé comme précédemment à la fermeture de tous les quartiers résidentiels ou zones constituant de nouveaux foyers épidémiques, leur accès sera restreint et les mesures de contrôle y seront renforcées. Des mesures similaires seront mises en œuvre concernant toutes les unités de production et de services, ainsi que des établissements touristiques qui ne respectent pas les règles et le protocole sanitaire en vigueur.	

2- A la sortie du confinement, une reprise avec précautions

Mûrement réfléchi, minutieusement préparée, la phase de la mise en place des mesures d'assouplissement a, néanmoins, connu un nombre considérable de difficultés et de complications, notamment, en raison de l'introduction de la notion, inévitable, de classification des zones.

Aussi, et alors que cette période d'assouplissement des mesures de confinement général a connu une réussite relative, elle n'a pas manqué de souligner l'extrême nécessité de maintenir un niveau de vigilance, de sensibilisation, de fermeté et de contrôle, mais également un haut niveau de sensibilisation, de communication et de pédagogie.

Toujours en état d'alerte sanitaire, et après les résultats de la phase du confinement, marqués par une maîtrise de la situation épidémiologique, le Maroc a entamé, dès le 11 juin 2020, la mise en œuvre des mesures d'assouplissement avec, à la fois, un phasing dans le temps et une compétence territoriale (zoning) priorisée.

D'autre part, l'organisation mise en place depuis le déclenchement de la pandémie a prouvé, une fois de plus, être indispensable pour la conduite, dans les meilleures conditions, de l'application de ces mesures d'assouplissement.

Dans cette phase, l'action du gouvernement a été dictée par le triple impératif de maîtriser la propagation du virus d'un côté, de contenir les effets sanitaires, sociaux, économiques et psychologiques d'un autre, et, en fin, de redynamiser la vie publique. Avec comme première priorité la santé, l'introduction des mesures d'assouplissement a inauguré une ère nouvelle marquée par la «**cohabitation sous haute tension**» avec la pandémie.

Grâce à un retour sur expérience en temps réel sur les acquis de la première phase de lutte, le gouvernement a œuvré, avec une méthodologie validée par les scientifiques, une rigueur, un séquençage, ainsi qu'un calendrier arrêté conjointement avec les autorités compétences par territoire.

Tirer les leçons des différentes actions, capitaliser sur les succès collectifs, concevoir et appliquer les nouvelles mesures, tel a été le nouveau challenge de l'action synchronisée du gouvernement et de toutes les parties prenantes.

Avec la primauté de la «précaution» et la nécessité de la cohabitation avec le risque, le gouvernement a poursuivi sa politique de communication et de sensibilisation, en toute transparence, avec un accent particulier sur la nécessité de s'attacher aux gestes barrières, de respecter la distanciation physique et de limiter les rassemblement familiaux et les déplacements au strict minimum, notamment en période de festivités.

Par ailleurs, et grâce à une préparation en amont, les départements de tutelle ont élaboré, en étroite collaboration et concertation avec les opérateurs concernés, des guides et manuels de reprise des activités par secteur, détaillant les protocoles à suivre et les précautions à mettre en place.

3- Cap sur le soutien et la dynamisation de l'économie

Devant l'unanimité autour des prévisions de l'année 2021, et en partant du constat de la détérioration du climat économique pour l'année 2020, le gouvernement a élaboré un plan d'action proactif, afin de limiter les effets sur l'entreprise et l'emploi, et saisir toute opportunité de préparation de la relance. Dans une interaction permanente avec les forces vives de la nation, particulièrement les partis politiques, les syndicats, les organisations professionnelles, les représentations sectorielles de plusieurs branches d'activités et le tissu productif, le gouvernement a initié de larges discussions autour de la reprise des activités et de la redynamisation de l'économie. C'est ainsi qu'un large éventail de décisions et de mesures a été retenu.

A- Un premier acte majeur : la loi de finances rectificative 2020

En s'attachant au principe de continuité de service, l'exécutif a poursuivi, en parallèle, la mise en œuvre de son programme gouvernemental, avec les adaptations convenables au vu de la situation sanitaire.

Ainsi, le chantier de la redynamisation de l'économie nationale a été mis en œuvre instantanément, avec la mise sur les rails du projet de loi de finances rectificative pour l'année 2020, voté le 20 juillet 2020 en deuxième lecture à la Chambre des Représentants, tout en densifiant l'exécution des programmes sociaux, notamment dans les secteurs de la santé, de l'éducation et de l'emploi, et en amplifiant le spectre d'action en matière de réforme de l'administration et des établissements publics.

B- Maintien des indicateurs macro-économiques à des niveaux raisonnables

Les effets de la pandémie Covid-19 sur la situation économique sont réels et multiples. Associés à un recul des précipitations pluviales, pour la deuxième année de suite, au repli du secteur touristique, au recul des investissements étrangers et aux perturbations de la demande extérieure et intérieure, ces effets impactent négativement l'économie nationale. Les prévisions du HCP indiquent un taux de croissance de -5,8% sur l'année 2020 «qui reste malgré tout meilleur que les prévisions dans plusieurs pays voisins. De même le déficit est attendu à 7,5% du PIB, contre des prévisions à deux chiffres dans la plupart des pays voisins.

En conséquence, le gouvernement est décidé à agir pour limiter l'impact sur les indicateurs macro-économiques, par une politique volontariste, basée sur l'optimisation maximale des ressources et le maintien de l'investissement public comme bouclier central de résilience.

C- La promotion de l'investissement, de l'emploi et de l'économie, impératifs de reprise

C'est ainsi, que la loi de finances rectificative 2020 a maintenu le volume de l'investissement public, malgré le contexte difficile, afin de soutenir la demande, et améliorer l'offre, en intégrant la nécessité d'accompagner des secteurs identifiés comme étant prioritaires.

ÉVOLUTION DE L'INVESTISSEMENT PUBLIC AU MAROC(*)



(*) Investissements public = dépenses d'investissement du Budget général + dépenses d'investissement des SEGMA + dépenses d'investissement des CST + dépenses d'investissement des Collectivités territoriales + dépenses d'investissement des EEP

Source : Ministère de l'Economie et des Finances et de la Réforme de l'Administration

ÉVOLUTION DES CRÉDITS DE PAIEMENT OUVERTS AU TITRE DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET GÉNÉRAL (*)



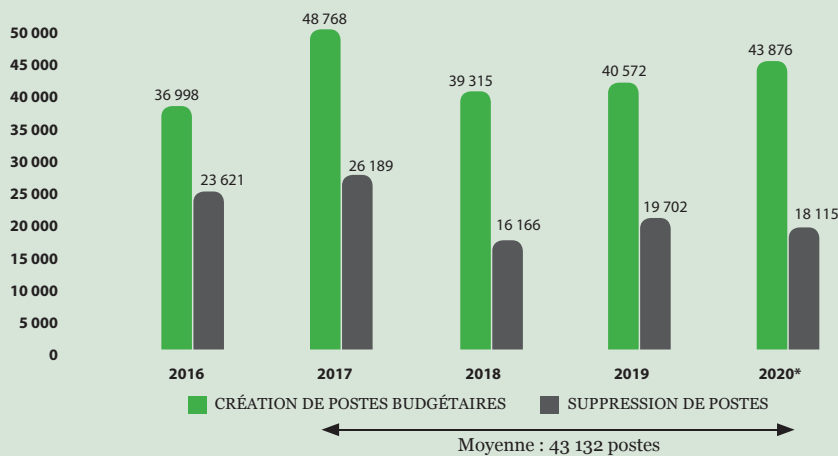
(*) Crédits ouverts au titre des dépenses d'investissement du budget général

Source : Ministère de l'Economie et des Finances et de la Réforme de l'Administration

Aussi, et face à cette situation, la mobilisation gouvernementale est au plus haut niveau, conformément aux instructions de Sa Majesté le Roi Que Dieu L'assiste. Ainsi, le gouvernement œuvre à dynamiser le tissu productif et à préserver les emplois, particulièrement dans les secteurs les plus touchés.

Le gouvernement a aussi volontairement maintenu l'emploi public à son niveau élevé constaté lors des dernières années.

ÉVOLUTION DES EMPLOIS CRÉÉS DANS L'ADMINISTRATION PUBLIQUE (*)



(*) Postes créés par des lois de finances, auxquels s'ajoutent les postes contractuels et certains postes créés à titre exceptionnel
Postes supprimés : essentiellement les départs à la retraite

Source : Ministère de l'Economie et des Finances et de la Réforme de l'Administration

4- Les secteurs sociaux en action et innovations continues

En parallèle avec les priorités sanitaires et économiques, le gouvernement accorde un soin particulier aux secteurs sociaux, afin de répondre aux besoins nécessaires des citoyens. Conformément aux Hautes Orientations Royales, le gouvernement s'applique à tenir tous ses engagements en matière de politique sociale, malgré un recul des recettes au niveau du budget général.

C'est ainsi que les dernières tranches des aides directes ont été accordées, avec, en parallèle, la mise en place d'un système de réévaluation des demandes exprimées par les citoyens ayant adressé des réclamations spécifiques par rapport à leur éligibilité.

5- Éducation, Formation Professionnelle et Enseignement Supérieur

Fortement impacté par la pandémie Covid-19, le secteur de l'Éducation, Formation Professionnelle et Enseignement Supérieur est parvenu à contenir les dégâts, et réaliser des succès collectifs considérables. L'adaptation des systèmes s'est illustrée par l'organisation des épreuves du Baccalauréat 2020 dès le début du mois de juillet 2020, avec la mise à disposition des moyens matériels et humains nécessaires, ainsi que l'organisation de toutes les épreuves et examens pour les cycles concernés.

TEMPS IV

TEMPS IV : LA PRÉPARATION DE LA RELANCE ÉCONOMIQUE, TOUT EN TENANT LES CHOCS ÉPIDÉMIOLOGIQUES

Période couverte : Du 20 juillet au 31 décembre 2020

Comme cela a été déjà pressenti et annoncé, la sortie du confinement a été actée comme étant plus difficile que l'entrée en confinement, et a connu quelques écarts ayant forcé le recours à des décisions énergiques. Cela a été le cas, notamment, lors de l'apparition de foyers et pics épidémiologiques dans certaines préfectures et provinces ou dans certains quartiers.

En effet, sous l'impact de la lassitude, l'illusion de la fin du virus avec la fin du confinement a laissé apparaître un phénomène de relâchement conséquent, face auquel, la fermeté devenait indispensable et salutaire. Néanmoins, l'observation des gestes barrières et la conformité aux recommandations des autorités compétentes ont été, in fine, relativement respectées.

Dans cette phase, la principale difficulté, qui persiste, est d'ordre psychologique. La lassitude quant à la situation a fini par altérer la juste considération de la pandémie. Bien que pouvant être compréhensible à bien des égards, cette lassitude ne réduit pas pour autant les risques de propagation ou de contamination. Bien au contraire, en suscitant quelques comportements inappropriés, des relâchements et abandons des gestes barrières, elle vient rajouter à la difficulté de fait, un palier supplémentaire, fait de malentendus et de complications.

Dans les malentendus emblématiques, il est important, de revenir, à titre d'exemple, sur le maintien de la célébration de la fête de l'Aid El Kébir. Ce maintien a été décidé près de deux mois avant la date de la fête, alors même que la situation sanitaire était sous contrôle, même quelques semaines après le début de l'assouplissement des mesures de confinement. Les indicateurs laissaient entrevoir de l'optimisme, et la situation économique du monde rural (auquel le gouvernement est particulièrement attentif, notamment pour la question de l'eau), déjà affecté par une deuxième saison de sécheresse de suite, plaidait pour ce maintien.

Le message, pourtant clairement énoncé, de pouvoir célébrer cette fête sacrée mais sans voyager, n'a pas été suffisamment entendu, au même titre que la nécessité de ne pas confondre «mesures d'assouplissement» et «fin du virus».

Aussi, la décision, probablement la plus marquante de ce type de malentendu, de fermer l'accès à huit grandes villes du Maroc et d'interdire les déplacements à la veille de l'Aïd n'a pas pu être évitée, au vu de la situation sanitaire à ce moment-là.

En effet, compte tenu de la dégradation de la situation épidémiologique dans ces huit grandes villes, et afin d'éviter que leurs habitants ne répandent le virus sur leurs villes d'origine, cette décision se devait d'être prise de manière rapide, afin de parer au pire.

De la même manière, l'annonce tardive de l'option du distanciel au niveau de l'académie régionale de l'Éducation nationale pour la ville de Casablanca, à la veille de la rentrée scolaire annoncée, a été exclusivement dictée par l'avis scientifique à ce moment-là, pour protéger les enseignants, les élèves et leurs familles, et contribuer à réduire les déplacements dans la ville de Casablanca qui connaissait une évolution alarmante de l'épidémie.

Dans ces deux malentendus, le gouvernement a été injustement critiqué. Ainsi pour le choix du distanciel par exemple, il a pu être taxé de faire le jeu «de l'industrie du livre scolaire», alors même que pour le distanciel comme pour le présentiel, les outils d'apprentissage sont, au même niveau, nécessaires.

Tout en maintenant la transparence et la communication, le gouvernement, sous les Hautes Orientations de Sa Majesté Le Roi Mohammed VI Que Dieu L'assiste, a engagé, dès le 20 juillet 2020, une profonde préparation d'un nouveau pallier dans cette lutte: poursuivre et amplifier la bataille sanitaire, dans l'espoir d'un vaccin, maintenir et préserver les équilibres économiques tout en favorisant l'investissement public et la sauvegarde des emplois, généraliser les programmes sociaux, dont la couverture maladie, et engager les préparatifs d'un plan de relance dont le PLF2021 représente une composante essentielle.

1- Situation sanitaire sous haute tension

En dépit de la sévérité de certaines décisions, en contre-pieds de la mise en œuvre des mesures d'assouplissement, celles-ci sont avérées non seulement indispensables, mais vitales pour éviter l'écroulement du système de santé. Ce dernier a tenu, vaillamment et avec bravoure, grâce à des milliers de héros du quotidien, principalement le personnel de santé, qui a fait preuve d'engagement et de patriotisme admirables.

En effet, l'apparition de foyers de diverses natures, a conduit les autorités territoriales, en vertu des attributions qui leurs sont accordées, à prendre un certain nombre de mesures restrictives, ou à appliquer avec vigueur et fermeté les précautions nécessaires. Les indicateurs suivis quotidiennement, permettent d'établir de manière hebdomadaire les actions à mener au niveau de chaque préfecture et province du Royaume, dans l'unique but de préserver la santé des citoyens.

En parallèle, la mobilisation au niveau des territoires constitue un dispositif d'appui aux efforts publics et privés de sensibilisation, notamment par la distribution gracieuse de masques et de solutions hydroalcooliques. Les missions de contrôle et de vérification par les autorités locales ont été également intensifiées dans les espaces publics, les souks, les marchés et les établissements ouverts au public.

A- Adaptation des protocoles thérapeutiques aux nouvelles situations

Dans le cadre de l'adaptation des protocoles de soin, aux différentes évolutions de la situation pandémique, et face à l'augmentation des cas de contamination, les autorités publiques ont procédé à plusieurs actions, visant à soulager la pression sur les hôpitaux et garantir une gestion rationnelle des capacités du système de santé. Ces actions visent également l'amélioration de la prise en charge des patients, et ce, à travers :

- La prise en charge à domicile des cas asymptomatiques ou présentant de légers symptômes, n'ayant pas de facteur de vulnérabilité (âge, maladie chronique, déficience d'immunité, grossesse ou en allaitement...). Ces cas sont suivis au niveau sanitaire par le centre de santé le plus proche, afin d'identifier rapidement toute complication ou effets secondaires du traitement ;

- La prise en charge, en milieu hospitalier, des cas asymptomatiques ou avec de légers symptômes, avec présence d'un ou plusieurs facteurs d'aggravation, ainsi que les cas intermédiaires ou graves, et les cas pris en charge à domicile et n'ayant pas enregistré de progrès après 10 jours de traitement ;
- Soumission des cas muets (asymptomatiques), après une première phase de traitement de 7 jours, à l'isolement pour une période globale allant jusqu'à 14 jours. Les cas présentant des symptômes sont soumis à une première phase de 10 jours, avec isolement pour une période globale de 14 jours, avec possibilité de fixer la période de traitement à 5 jours, avant d'envisager une deuxième période de traitement.

B- Renforcement et qualification de l'offre de soins et création de nouvelles formules adaptées

Après l'augmentation significative du nombre de cas, et afin de limiter la propagation rapide de la pandémie, les autorités sanitaires ont procédé à plusieurs mesures, dont :

- L'élargissement du réseau du dépistage, notamment auprès des laboratoires des CHU dans les secteurs public et privé, les laboratoires de la médecine militaire, et les laboratoires du secteur privé, ainsi que des unités mobiles de dépistage. Grâce à cela, le nombre de tests réalisés par jour atteint plus de 25 000, nombre parmi les plus élevés en Afrique, contre 2000 au départ de la pandémie, avec ciblage des secteurs productifs en lien direct avec le citoyen ;
- La mise en place d'hôpitaux de campagne, dotés des équipements nécessaires, à Ben Guerir, Ben Slimane, Sidi Yahya El Gharb, El Jadida, la forêt diplomatique de Tanger, Marrakech, Ben Msick... et l'équipement de centaines de lits de réanimation en oxygène ;
- L'équipement de toutes les régions en salles de confinement afin de traiter les cas positifs ;
- L'envoi de renforts en cadres médicaux et infirmiers dans les zones les plus touchées avec des staffs supplémentaires, civils et militaires ;
- L'organisation de campagnes de dépistages intensifs au profit des unités industrielles afin de détecter, rapidement, tout risque de propagation de la pandémie dans ces unités et dans leur environnement ;

- L'identification des personnes contact pour chaque cas positif et la mise à disposition du suivi médical adapté à chaque cas confirmé, selon les protocoles approuvés par le comité scientifique.

2- Renforcer le système de santé et généraliser la couverture sociale et médicale

Suite aux Orientations Royales, le gouvernement s'engage dans la généralisation de la couverture sociale, dont les premières réalisations sont palpables. Dans un second chantier, le gouvernement prépare le démarrage de la mise en place du Registre Social Unifié, après accomplissement de toutes les démarches nécessaires pour ce programme durant ce mandat gouvernemental.

A- Généralisation de la couverture sociale

En application des Hautes Instructions Royales, le gouvernement se penche sur le redimensionnement de son programme d'élargissement de la couverture sociale lancé en 2019, pour toucher l'ensemble des Marocains, sur les cinq prochaines années. Cette généralisation se base sur quatre composantes essentielles :

- La généralisation de la couverture maladie obligatoire, à court terme, au profit de 22 millions de bénéficiaires supplémentaires du régime de la couverture maladie, et ce, par la création d'une nouvelle couverture obligatoire au profit des catégories sociales démunies, actuellement sous régime du RAMED, et accélérer la mise en place de cette couverture au profit des indépendants et travailleurs non-salariés qui pratiquent une activité spécifique ;
- La généralisation des allocations familiales, pour couvrir près de sept millions d'enfants soit trois millions de familles ;
- La généralisation de la souscription au régime de la retraite, au profit de cinq millions de Marocains, exerçant un métier et ne disposant pas de retraite ;
- La généralisation de la couverture sur l'indemnité pour perte d'emploi, pour les Marocains disposant d'un travail stable.

Ce chantier, qui devrait se prolonger au-delà de l'actuel mandat gouvernemental, constitue un levier principal pour dispenser une couverture sociale complète et intégrer le secteur informel dans le tissu économique national.

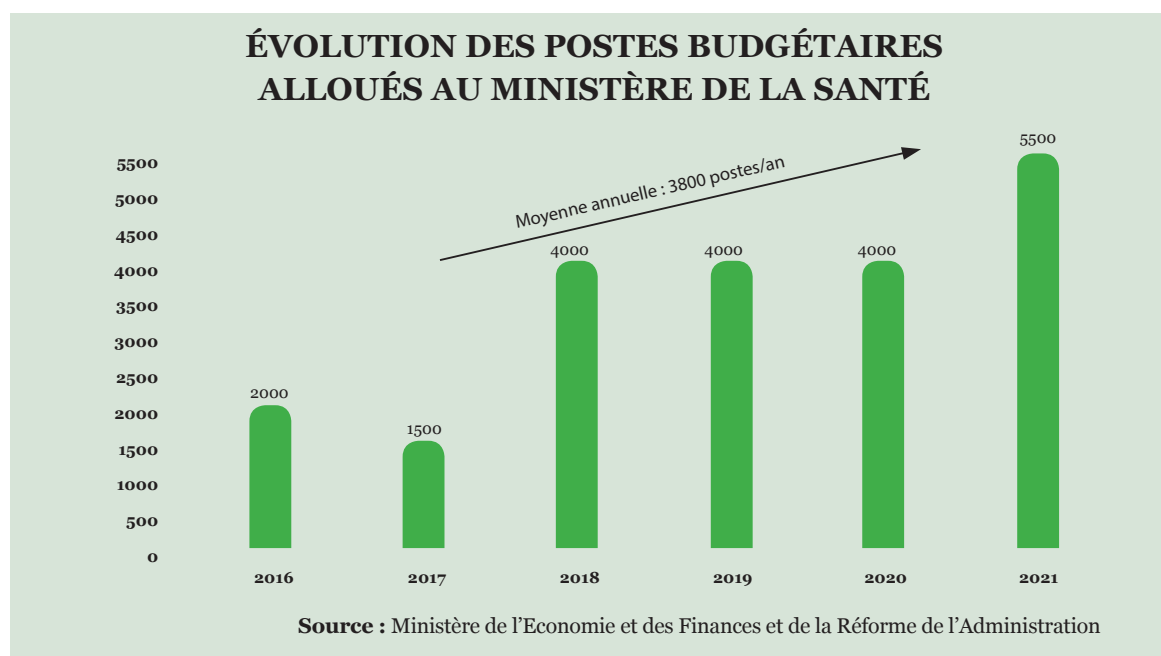
B- Activation du Registre Social Unifié

Le gouvernement œuvre à l'accélération de la mise en œuvre de la réforme du système de la couverture sociale, à travers l'application des dispositions de la loi 72.18. Ceci permet de mettre en place le registre social unifié, en tant que mécanisme efficient pour le ciblage des catégories concernées. La phase de test du RSU permettra de procéder à sa généralisation pour englober l'ensemble des préfectures et provinces du Royaume.

C- Une attention spéciale dans le budget 2021

Bénéficiant d'une attention particulière depuis trois ans, le secteur de la santé se trouve au cœur des priorités du gouvernement, avec une amélioration notable du budget qui lui est réservé, notamment le PLF 2021.

Le gouvernement a œuvré pour l'augmentation continue du budget dédié au secteur, et ce, sur les trois dernières années, marquant ainsi une progression de 33% entre 2017 et 2020. De 16 milliards de DH dans les budgets des années 2017 et 2018, cette enveloppe est passée à plus de 18,35 milliards de DH en 2019 et 21,51 milliards de DH en 2020. Dans le projet de loi de finances 2021, cette enveloppe atteint 22 milliards de DH, ce qui représente plus de 7% du budget général de l'État, fait inédit dans l'histoire de ce secteur. Le nombre de postes budgétaires prévus atteint un record historique de 5.500 pour l'année 2021.



ÉVOLUTION DU BUDGET ALLOUÉ AU MINISTÈRE DE LA SANTÉ(*)



(*) Budget alloué au secteur de la santé = Dépenses de fonctionnement + Dépense d'investissement + SEGMA + CST (fonds spécial de la pharmacie centrale)

Source : Ministère de l'Economie et des Finances et de la Réforme de l'Administration

3- De la prospection au plan de déploiement en passant par l'approvisionnement : le nouveau challenge de la vaccination Ant-Covid bien entamé

Conformément aux Hautes Orientations Royales, le gouvernement veille à prendre les mesures et les actions anticipées pour assurer l'approvisionnement en vaccins contre la Covid-19. L'objectif est de doter l'ensemble des régions du Maroc en stocks suffisants, dès que l'efficacité de ces vaccins sera démontrée, après la phase des essais cliniques.

Dans ce registre, le gouvernement a conclu deux accords avec deux entreprises spécialisées, toutes les deux à des stades avancés d'approbation de leurs vaccins et de sa commercialisation.

Malgré la difficulté de prédire le moment auquel le vaccin sera prêt, le gouvernement s'attend à de bonnes nouvelles au début de l'année 2021, avec une étude des impacts. Par anticipation, le gouvernement a préparé avec rigueur un plan intégré de mise à disposition des quantités par régions, ainsi que les démarches logistiques nécessaires à cela, dont l'identification des bénéficiaires.

Engagé dans la course mondiale aux vaccins anti-Covid, le Maroc s'est positionné rapidement et sereinement sur le marché à travers des étapes clés :

- Le 20 août, le Maroc conclut deux accords de coopération en matière d'essais cliniques du vaccin anti-Covid-19, avec le laboratoire chinois CNBG (China National Biotec Group Company Limited).

- Le 18 septembre, le Maroc signe un mémorandum d'entente pour l'acquisition d'un vaccin anti-Covid-19 produit par la société russe R-Pharm et développé à Oxford par la compagnie pharmaceutique AstraZeneca.
- Le 9 novembre, Sa Majesté le Roi donne Ses Hautes Orientations pour le lancement d'une opération massive de vaccination contre la Covid-19.
- Le 8 décembre, Le Roi Mohammed VI a donné ses instructions au gouvernement pour instaurer la gratuité du vaccin anti-Covid au profit de tous les Marocains
- Le 24 décembre, le Conseil du Gouvernement réuni sous la présidence du Chef du Gouvernement suit, notamment, la présentation, par le Ministre de la Santé, du programme national de vaccination contre la Covid-19.

De la réception des vaccins à l'aéroport jusqu'au suivi post-vaccinal, en passant par le transport des doses, la mobilisation des ressources humaines et matérielles ainsi que la procédure de prise de rendez-vous pour la vaccination, tout a été étudié et préparé.

Ainsi, le Maroc a opté pour les vaccins AstraZeneca et de Sinopharm, et a, en coordination avec ce dernier, procédé d'ailleurs aux tests cliniques sur 600 volontaires, lesquels tests se sont avérés sans effets secondaires graves. Dans ce cadre, le Maroc a acquis 65 millions de doses des deux vaccins. La population ciblée s'élève à 25 millions de personnes. Reposant sur la gratuité, la transparence, la solidarité et le volontariat, la campagne de la vaccination pour objectif d'atteindre un taux de couverture d'au moins 80%, nécessaire pour assurer l'immunité collective.

Selon le plan arrêté, la campagne nationale de vaccination contre la Covid-19 serait de courte durée, ne dépassant pas trois mois. Un total de 25.631 membres des personnels médicaux seront mobilisés pour l'opération, dont plus de 11.000 en milieu urbain, avec la possibilité de solliciter l'aide de médecins du secteur privé, d'étudiants en médecine, d'établissements des métiers d'infirmier, du Croissant-Rouge et des organisations de scoutisme.

La mise en œuvre de la stratégie de vaccination s'étalera sur 12 semaines à un rythme de 6 jours de travail par semaine et quatre périodes de 21 jours, soit une moyenne de 150 à 200 vaccinations par jour pour chaque membre du personnel de santé, avec la mise en place d'un système de permanence pour assurer un fonctionnement normal des autres services de santé.

La vaccination concernera en premier lieu les agents en première ligne, notamment le personnel de la santé, les autorités publiques, les services de sécurité et le personnel du secteur de l'éducation nationale. Ensuite, l'opération profitera à tous les citoyens, selon l'âge.

Plusieurs espaces sont en cours d'aménagement, sous forme d'unités relevant de centres de santé, qui dispensent des prestations à travers deux modes, à savoir le mode fixe en accueillant la population sur place, et un mode mobile, selon un programme prédéfini à cet effet. Il a été également procédé à la mise en place de voies d'acheminement des vaccins vers le Maroc (choix des aéroports), à l'aménagement d'un dépôt national pour le stockage du vaccin (la régie autonome des frigorifiques de Casablanca -RAFC- à Hay Moulay Rachid qui a une capacité de stockage de 25 millions de doses), la mise en place d'un plan d'accueil, d'entreposage et de distribution du vaccin dans des conditions sûres, tout en veillant à la préservation et au suivi de sa qualité, à même d'évaluer les outils d'entreposage des vaccinations au niveau national. La température des vaccins sera contrôlée grâce à 17.000 détecteurs de température et leur cheminement sera suivi en temps réel via GPS.

L'opération de vaccination nationale anti-covid jouit d'une gouvernance dédiée. A cet effet, plusieurs commissions ont été mises en place. Il s'agit, en premier lieu, de la commission technique, en charge de préparer des guides techniques et veiller à la composition des équipes de vaccination avant le lancement de l'opération. Ensuite, il y a la commission du médicament pour encadrer l'opération d'autorisation du vaccin dans tout le Royaume. Puis, la commission logistique, chargée d'évaluer les ressources logistiques disponibles et celles qu'il est nécessaire d'acquérir. La commission de communication, quant à elle, est en charge de préparer la stratégie nationale de communication afin d'assurer que toute la population cible bénéficie du vaccin et, enfin, la commission de suivi et évaluation est chargée de préparer un plan et des mécanismes de suivi des personnes vaccinées pendant et après la vaccination. Par ailleurs, toutes les autorités décentralisées au niveau des régions et des provinces sont prêtes et disposent d'une stratégie de vaccination ainsi que d'une vision sur la gestion de l'opération.

Afin d'assurer une communication idéale, il est prévu que des capsules vidéo de sensibilisation et d'explication soient réalisées et de nombreux services et mises à la disposition des citoyens. Il s'agit de la création d'un portail électronique dédié à la campagne de vaccination anti-Covid, mais aussi d'une ligne téléphonique pour répondre aux interrogations des citoyens sur l'opération de vaccination. Afin d'organiser cette dernière, un système de prise de rendez-vous sera mis en place. Celui-ci nécessite une

pré-inscription obligatoire que les citoyens disposant de cartes nationales ou de cartes de résidence pourront effectuer en ligne. Ceux qui ne disposent pas de CNIE ou de cartes de résidence devront s'enregistrer auprès des autorités locales du lieu de résidence. Suite à la pré-inscription, un SMS leur sera envoyé du "1717" précisant le rendez-vous de vaccination (date et lieu), pour la première comme pour la seconde dose. Suite à la vaccination, un document sera remis à chaque individu vacciné, contenant un QR code. Ce document doit être impérativement gardé par le concerné car il sera amené à le présenter en cas de besoin». Enfin, pour observer l'apparition d'éventuels effets secondaires, un suivi à distance des personnes vaccinées sera effectué soit par la personne concernée, soit par un membre du personnel de la santé et ce, à travers l'application "jawaz siha" (Passeport santé) et la plateforme "yakada liqah" (veille vaccin).

CAMPAGNE NATIONALE DE VACCINATION : UN NOUVEAU CHALLENGE À RÉUSSIR

La campagne vise la vaccination de plus de 23 millions d'habitants dont 15 millions se trouvent en milieu urbain. A cet effet, près de 7.500 points de vaccination mobiles (sur 9.908 prévus) seront dépêchés en zone rurale, tandis que 2.867 stations de vaccination (fixes) seront mises en place dans le cadre de la campagne de vaccination anti-Covid.

Au total, 6.663 équipes de vaccination seront mobilisées (hôpitaux, universités, usines...), comprenant 4.053 médecins dont 1.430 en milieu rural, et de 10.468 infirmiers dont plus de la moitié en zone urbaine. A cela, il faut ajouter le personnel administratif qui s'élève à plus de 14.000 personnes, sans oublier le personnel qui ne fait pas partie du secteur de la santé pour arriver à un total de 25.631 personnes mobilisées avec possibilité de faire appel aux médecins du secteur privé, aux étudiants en médecine, aux établissements des professions médicales ou encore au Croissant-Rouge..., pour mener à bien cette opération, mais aussi pour assurer le suivi post-vaccinal.

Dans ce sens, le Maroc s'est préparé à toutes les éventualités, notamment à travers la création de diverses commissions, dont l'une composée de représentants du ministère de la Santé et du ministère de l'Intérieur. Elle se réunit quotidiennement pour se préparer à la campagne de vaccination anti-Covid notamment au niveau pratique de l'opération. Les vaccins seront distribués de manière à assurer un démarrage simultané de l'opération et garantir ainsi une équité entre les régions du Royaume. Pour ce faire, des vols internes ont été programmés pour acheminer les vaccins vers les villes les plus éloignées (Laâyoune, Oujda, etc.) et 14 camions de 25 tonnes ont été prévus pour transporter les vaccins en plus des grossistes qui ont des chaînes de distribution dans les provinces, auxquels il a été fait appel. Dans ce sens, le Maroc a acquis 329 armoires frigorifiées, 1029 réfrigérateurs,

263 congélateurs, 2084 caisses isothermes, 3434 portes vaccins, 60698 accumulateurs de froid et 4746 thermos. En matière de conditionnement, il existe des vaccins en seringues finies (pré-remplies), ceux en flacons multidoses (de 5 ou de 10 doses). Au Maroc, seront utilisés des flacons de 10 doses. Il faudra donc assurer les seringues nécessaires pour les injections et toutes les nécessités liées à la protection puisque cette opération sera menée en pleine pandémie. Parmi ces nécessités figurent 702.000 unités de combinaisons de protection individuelles, 66.000 flacons de 500 ml de gel hydroalcoolique ou encore 70.000 boîtes de 100 unités de gants d'examen en latex. Par ailleurs, dans l'éventualité que des réactions allergiques ou des chocs anaphylactiques surviennent à la suite de l'injection, des quantités suffisantes d'adrénaline (20.000 injections de 1mg) et d'hydrocortisone (20.000 injections de 100mg) ont été prévues pour garantir une intervention d'urgence, en cas de besoin.

4- Approbation de la Loi de Finances 2021

Véhicule de premier plan de la riposte économique, sociale et de gouvernance aux effets de la pandémie de la Covid-19, le projet de loi de finances 2021 (PLF21) a été voté et adopté le mardi 8 décembre en deuxième lecture à la chambre des représentants.

Ce projet de loi s'est donné pour ambition d'assurer les mécanismes de la relance économique et préparer le chantier des réformes sociales, dans un contexte exceptionnel et un environnement sanitaire mondialement incertain.

Le PLF2021 a été enrichi par les amendements présentés par les différentes forces vives de la nation, représentées au sein des deux Chambres du Parlement, dont l'essentiel (des amendements) a été retenu, dans une interaction patriotique entre l'exécutif et le législatif. En effet, dans le cadre de la discussion du PLF2021, les représentants des groupes et du groupement parlementaires ont souligné que le Royaume est confronté à de grands défis économiques en raison de la propagation de la pandémie du Coronavirus, mettant en avant l'importance de l'investissement dans les secteurs sociaux et se félicitant du projet de généralisation de la couverture médicale et sociale lancé par Sa Majesté le Roi Mohammed VI. Les députés ont estimé que la relance économique passe par la valorisation des produits nationaux, l'appui aux entreprises marocaines et au pouvoir d'achat, outre la mise en œuvre des grands chantiers, saluant la création du Fonds Mohammed VI pour l'investissement en tant que fonds national contribuant à améliorer la compétitivité économique et à accompagner les grands projets du Royaume pour la période post-pandémie.

A- Relance du tissu productif

Ainsi, pour permettre une meilleure relance du tissu productif, une série d'augmentations des droits d'importations sera appliquée à diverses catégories de produits, dans une logique de promotion de l'industrie locale et de substitution à l'importation. Les droits de douane devront ainsi passer de 17,5 à 40% pour les tissus d'ameublement, le chocolat et le cacao. De 2,5 à 40% pour les parapluies, ombrelles et parasols, ou encore de 10 à 40% pour les étoffes de bonneterie. Ces mesures visent avant tout à protéger la production nationale et faire la promotion du "made in Morocco", en renforçant la compétitivité des filières nationales de production.

Par ailleurs, afin de favoriser la reprise du secteur immobilier, le PLF 2021 prolonge jusqu'au 30 juin 2021 la réduction des droits d'enregistrement au profit des acquéreurs de logements, avec une extension aux biens atteignant une valeur de 4 millions de dirhams au lieu de 2,5 millions prévu initialement, dans le but d'encourager l'acte d'achat et d'accélérer la relance du secteur. Dans le même sens, les droits d'enregistrement sur les augmentations de capital par apports en nature ont été également réduits de 1% à 0,5%.

B- Contribution sociale de solidarité

Une des grandes nouveautés de la Loi de Finances 2021 reste l'institution d'une contribution sociale de solidarité sur les bénéfices et revenus, au titre de l'exercice 2021. En plus des entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés, ce prélèvement obligatoire concernera les personnes physiques soumises à l'impôt sur le revenu, dans l'objectif de récolter environ 5 milliards de dirhams, une somme qui sera allouée au soutien de la protection sociale des travailleurs du secteur informel et au Fonds de soutien à la cohésion sociale.

Après les amendements présentés notamment par les syndicats, il a été finalement décidé de fixer son seuil à 240.000 dirhams de revenu annuel, au lieu de 120.000 prévu initialement, soit 20.000 dirhams de salaire mensuel avec un taux de contribution à hauteur de 1,5%.

Pour les entreprises, le taux appliqué sera graduel : 1,5 % sur les bénéfices entre 1 million et 5 millions de dirhams, 2,5 % sur les bénéfices entre 5 millions et 40 millions de dirhams, et 3,5 % sur les bénéfices supérieurs à 40 millions de dirhams.

C- Appui aux professionnels à revenu limité

La loi de finances a aussi prévu de simplifier le système fiscal pour les professionnels à revenu limité, en instaurant la contribution professionnelle unique qui remplacera le régime du bénéfice forfaitaire, en se substituant à l'impôt sur le revenu, la taxe professionnelle et la taxe de services communaux pour les contribuables à revenus modeste.

Sur le volet social, la commission des finances a également retenu l'amendement concernant l'élargissement de la couverture médicale aux auto-entrepreneurs dès 2021 à travers une contribution complémentaire dans le cadre du chantier de la généralisation de la couverture sociale. Ils bénéficieront du régime d'assurance maladie obligatoire (AMO) de base, à l'image de ce qui est prévu pour les contribuables au régime de la contribution professionnelle unique (CPU).

D- Relance du marché de l'emploi

L'autre priorité de l'exécutif durant cette période est de relancer le marché de l'emploi et de diminuer le taux de chômage. Afin de faire face aux répercussions de la pandémie sur le marché du travail au Maroc, le projet de loi de finances 2021 prévoit d'exonérer de l'IR (impôt sur le revenu), durant 24 mois, les salaires versés aux personnes âgées de 35 ans au plus lors de leur premier recrutement, à condition que leur contrat de travail soit à durée indéterminée.

Cette disposition est en faveur du marché de travail. Elle est susceptible de rafraichir le marché d'emploi après une année de crise sanitaire. Cette mesure vise donc à faire baisser le pourcentage du chômage aussi bien au niveau national que régional, en encourageant les entreprises marocaines à recruter les jeunes, en recherche active, en cette conjoncture difficile. Cette exonération concerne également les salaires versés aux personnes ayant perdu leur emploi à cause de la pandémie entre les mois de mars et septembre, pour une année, avec un plafonnement de 10.000 dirhams, afin d'encourager leur recrutement et leur réinsertion dans le marché de travail. En outre, ladite mesure allège la pression fiscale sur les entreprises puisqu'ils ne supporteront que les salaires nets. Quant à la charge d'impôt sur le revenu, intégrée dans le salaire brut, elle est économisée pour 36 Mois. A titre d'exemple, si l'on recrute un jeune de moins de 35 ans avec un salaire net de Dix Mille Dirhams, la charge d'impôt économisée est aux alentours de Trois Mille Six Cent Dirhams, ce qui représente pour l'entreprise une opportunité d'expansion et de développement à moyen terme et à moindre coûts (gain de 36% sur le salaire net).

E- Encouragement de l'autoentrepreneuriat

S'agissant du relèvement des plafonds du régime de l'autoentrepreneur (500 000 DH pour les prestations de services et 2 000 000 DH pour les activités commerciales et industrielles), il s'agit d'une disposition extrêmement importante qui encourage à l'entrepreneuriat et à l'institutionnalisation des microentreprises à court et moyen terme. Le relèvement des plafonds de chiffres d'affaires, de 200.000 DH à 500.000 DH pour les prestations de service et de 500.000 DH à 2.000.000 DH pour les activités commerciales et industrielles, constitue en effet une occasion propice pour encourager les porteurs de projets, les juniors entrepreneurs et les professionnels à intégrer ledit régime, en l'occurrence un « système préliminaire d'intégration au secteur formel ».

Cette mesure est en effet une étape cruciale pour concrétiser la lutte contre l'économie informelle, et qui pèse plus de 20% du Produit Intérieur Brut du Pays. Pour cela, les déclarations sur encaissements de chiffre d'affaires se font de manière spontanée et après chaque trimestre d'exercice, moyennant 1% d'impôt sur les ventes trimestriels déclarés. De ce fait, il s'agit d'un régime fiscal simplifié qui encourage à entreprendre dans le cadre des plafonds autorisés par la Loi de Finances 2021.

L'élaboration et l'adoption de la Loi de Finances pour l'année budgétaire 2021 a été marquée par un débat politique axé sur la relance économique des secteurs les plus touchés par la crise sanitaire. Ainsi, le soutien économique de l'État demeure une action incontournable, pour la réactivation des activités ayant connu de la décroissance durant la période de l'état d'urgence sanitaire et après déconfinement. Dans cet ordre d'idées, certaines dispositions au titre de l'année 2021 viennent soutenir les secteurs économiques sur les plans fiscal, social et financier, afin qu'ils puissent retrouver leur rythme de croissance.

LOI DE FINANCES 2021, LES GRANDES ORIENTATIONS

Conformément aux orientations royales, la Loi de Finances pour l'année 2021 amorcera la mise en œuvre des grands chantiers de réforme et de développement, prononcés à l'occasion de la Fête du Trône et de l'ouverture de la 1ère session de la 5ème année législative de la 10ème législature, et ce, en se référant aux axes prioritaires, notamment :

- L'accélération de la mise en œuvre du plan de relance de l'économie nationale ;
- Le lancement de la première phase de la généralisation de la couverture sociale.

Parallèlement à ces actions, le Gouvernement poursuivra la mise en œuvre des autres politiques sociales, notamment:

- La poursuite de la mise en œuvre des dispositions de la loi-cadre n°51-17 relative au système de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique ;
- L'accompagnement de la 3ème phase de l'Initiative nationale pour le développement humain (INDH) ;
- La poursuite du Programme de réduction des disparités territoriales et sociales en milieu rural ;
- Le renforcement des bases de l'exemplarité de l'État et l'optimisation de son fonctionnement.

5- L'apprentissage au cœur de la relance

Au cœur de l'action gouvernementale, le secteur de l'Éducation, Formation Professionnelle et Enseignement Supérieur a connu une augmentation des affectations budgétaires de 32% entre les années 2017 et 2020. Le PLF21 propose un budget de près de 72 milliards de DH.

ÉVOLUTION DU BUDGET ALLOUÉ AU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE (*)



(*) Budget alloué au secteur de l'éducation = Crédits de fonctionnement + Crédits d'investissement + crédits d'exploitation et d'investissement des SEGMA + crédits des CST

Source : Ministère de l'Economie et des Finances et de la Réforme de l'Administration

Ces évolutions ont largement contribué aux dispositions prises par le secteur face à la pandémie. Après une rapide adaptation à la situation, notamment par les moyens de l'enseignement à distance, le secteur a réussi, coup sur coup, à organiser, dans les meilleures conditions possibles, les épreuves et examens des différents cycles, particulièrement ceux du baccalauréat, et a assuré le bon déroulement de la rentrée scolaire et universitaire.

À ce titre, la mobilisation de l'ensemble des cadres éducatifs et administratifs a été exemplaire. De la même manière, l'engagement, l'adhésion et les sacrifices consentis par les parents d'élèves ont été admirables, malgré les imprévus imposés par la situation sanitaire. Cette dernière a été le principal critère pour retenir, entre les deux modes décidés, en présentiel ou à distance, le meilleur scénario par régions, avec des attributions claires aux académies régionales et des options disponibles pour chaque élève ou étudiant.

Aussi, en conformité avec les décisions des autorités territoriales, par préfecture et province, et selon les choix prédéfinis par les parents dans un deuxième niveau, il a été possible d'appliquer une approche régionale et participative, afin de réussir la rentrée scolaire.

Pour ce faire, l'ensemble des établissements d'enseignement et de formation ont été préparés pour passer d'un mode à l'autre tout au long de la saison. Pour assurer le mode présentiel dans les meilleures conditions, un protocole strict a été mis en place, permettant d'adopter les précautions nécessaires pour la protection des apprenants et des cadres administratifs, éducatifs et de formation. Le guide élaboré dans ce sens prévoit également les modalités de veille et d'intervention rapide, ainsi que la procédure à suivre en cas de contamination en milieu d'apprentissage.

Le gouvernement a également veillé à renforcer ces mesures en milieu rural et auprès des enfants dans les milieux les plus marqués par quelle que forme que ce soit de précarité. Dans le cadre de la veille continue, les autorités compétentes veillent à appliquer l'ensemble des mesures de précaution dans les établissements situés dans les quartiers ou les zones soumises à restrictions de circulation.

Concernant les établissements de l'enseignement supérieur, toutes catégories confondues, il a été procédé à l'organisation des épreuves d'examen pour les niveaux de licence et master au mois de juillet 2020, à distance pour les universités à accès régulé. Pour les universités à accès ouvert, les épreuves d'examen ont été tenues en présentiel, par étapes et dans des centres de proximité. Pour la nouvelle rentrée, les deux options, en présentiel ou à distance, ont été maintenues au profit des étudiants, avec toutes les adaptations nécessaires et en gardant tous les programmes d'aides et de soutien sociaux au profit des bénéficiaires.

A- Enseignement à distance

Dans la perspective de la promotion de ce type d'enseignement dans le futur, le gouvernement a procédé à une évaluation scientifique et objective de l'expérience précédente de l'enseignement à distance, afin de définir ses points forts et les aspects à améliorer.

Dans ce sens, le gouvernement a procédé à un sondage d'opinion auprès d'un échantillon représentatif de 100 000 participants parmi les apprenants et les familles. 78% des

sondés ont exprimé leur satisfaction globale de ce mode d'enseignement, qui a permis la digitalisation des programmes scolaires, la consécration du principe de l'autonomie en apprentissage et le renforcement du sentiment de la responsabilité.

Ainsi, il a été possible de mettre à jour la plate-forme d'apprentissage à distance «TelmidTICE», permettant l'intégration de près de 7600 ressources numériques, et la diffusion de 62 cours quotidiennement à travers les chaînes nationales à partir du 10 septembre 2020. Le service Massar permet également d'adopter le mode des classes virtuelles au nombre de 116 000, avec un total d'enseignants utilisateurs de près de 22000.

B- Renforcement du soutien social aux élèves et étudiants

Le gouvernement a pris toutes les mesures nécessaires pour renforcer le soutien social au profit de l'ensemble des élèves et étudiants, à travers :

- Le relèvement du nombre des bénéficiaires de l'Initiative Royale «Un million de cartables» à 4 575 000 élèves ;
- La préparation des services d'hébergement dans les internats au profit de 238 000 étudiants potentiels ;
- L'augmentation du nombre des bénéficiaires du transport scolaire, qui a progressé de 36,6% par rapport à l'année précédente, pour atteindre 376 984 élèves ;
- L'augmentation du nombre de bénéficiaires du programme «Tayssir», qui a atteint 2 540 000, avec une progression de 4,30% par rapport à l'année précédente, totalisant une enveloppe budgétaire de près de 2,2 milliards de Dirhams ;
- L'augmentation de la capacité du service de la cantine scolaire, programmé pour prendre en charge 2 738 000 élèves, soit une progression de 8,50% ;
- L'augmentation du nombre de boursiers en enseignement supérieur qui atteint près de 400 000 étudiants ;

TEMPS IV

- La programmation de trois nouvelles cités universitaires à Tétouan, Errachidia et Agadir, avec une capacité totale de 55 000 places ;
- L'augmentation du nombre des étudiants bénéficiant de la couverture médicale obligatoire, à quelques 250.000 contre seulement 216.000 pour l'année scolaire précédente.

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES DU PROGRAMME «TAYSSIR» AU MAROC



Sources : Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, Ministère de l'économie et des finances.

ÉVOLUTION DE L'EFFECTIF DES ÉTUDIANTS BOURSIERS AU MAROC ET À L'ÉTRANGER TOUT CYCLE CONFONDU



Source : Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

6- Pour dynamiser l'économie, un éventail de mesures exceptionnelles

A- La création du Fonds Mohammed VI d'investissement

Dans le dispositif global de la relance économique, la création du «Fonds Mohammed VI d'investissement» figure en place centrale. En effet, conformément aux instructions de Sa Majesté le Roi Mohammed VI Que Dieu L'assiste, le gouvernement a procédé à la création de ce fonds, véritable vecteur financier pour la promotion de l'économie nationale.

Grâce à ce fonds, le Maroc sera en mesure de dynamiser l'investissement public, augmenter les capacités de l'économie nationale, financer et accompagner les grands chantiers, et intervenir dans des fonds sectoriels spécialisés et affiliés, selon les priorités imposées par chaque phase et suivant les besoins de chaque secteur.

En outre, la contribution du «Fonds Mohammed VI d'investissement» relève l'investissement public dans le budget de l'année 2021 à un niveau inédit de 230 milliards de DH (soit 26% de progression par rapport à l'année 2020, dont 45 milliards à travers ce fonds. Ces 45 milliards sont constitués de 15 milliards de DH du budget général et 30 milliards de DH à travers les partenaires).

UN INVESTISSEMENT DE 230 MILLIARDS DE DIRHAMS

L'effort d'investissement global du secteur public au titre de l'exercice 2021 s'élève à 230 milliards de dirhams (MMDH).

B- Appui à l'entrepreneuriat et au tissu économique national

En renfort du plan de relance, le gouvernement poursuit l'exécution d'une série de mesures visant à consolider la résilience de l'économie nationale, la compétitivité, l'innovation des entreprises nationales, le renforcement de l'investissement public, privé et de partenariat, le soutien de l'outil productif et l'intégration progressive du secteur informel.

Ainsi, les secteurs prometteurs, à fort potentiel, à l'instar des industries innovantes, de l'économie numérique et des énergies renouvelables, profiteront d'un accompagnement spécifique. Le plan d'accélération industrielle figure également dans les priorités de mise en œuvre et de soutien.

Le gouvernement poursuit également ses actions de soutien au tissu entrepreneurial national, notamment par l'activation d'outils de garantie et de crédit.

MESURES AU PROFIT DES ENTREPRISES ET DES AUTOENTREPRENEURS PENDANT LA CRISE DU COVID-19.

Dispositif	Objectif du dispositif	Nombre de bénéficiaires	Budget
«DAMANE OXYGENE»	Garantie de couverture d'un financement exceptionnel à hauteur de 95% , au profit des TPME et des entreprises de taille intermédiaire réalisant un Chiffre d'Affaires entre 200 millions et 500 millions de dirhams et dont l'activité a été impactée par la crise, bénéficiant notamment aux banques alternatives.	Au 16 octobre 2020, 49.360 entreprises.	17,31 milliards de dirhams.
«Relance TPE»	Garantie conçue en faveur des très petites entreprises (TPE) réalisant un chiffre d'affaires inférieur à 10 millions de dirhams, bénéficiant des garanties de l'Etat qui varient de 80% à 95% et dont le remboursement est étalé sur 7 ans avec 2 ans de délai de grâce, bénéficiant notamment aux banques alternatives.	Au 16 octobre 2020, 18.208 entreprises.	3,56 milliards de dirhams.
«Damane Relance»	Garantie proposée en faveur des entreprises réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 10 millions de DH et même les grandes entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 500 millions de DH, bénéficiant des garanties de l'Etat qui varient de 80% à 95% et dont le remboursement est étalé sur 7 ans bénéficiant notamment aux banques alternatives.	Au 16 octobre 2020, 5270 entreprises.	23,64 milliards de dirhams.
Crédit à un taux zéro pour les autoentrepreneurs	Crédit d'un montant pouvant atteindre un montant de 15.000 dirhams au profit des autoentrepreneurs impactés par la crise.	Au 31 juillet 2020, 3210 autoentrepreneurs.	37,34 millions de dirhams.

Le gouvernement veille également à favoriser la préférence nationale pour les services et les biens manufacturés localement dans le cadre des marchés publics, conformément à l'article 155 du décret portant sur les passations des marchés publics. Par ailleurs, le gouvernement poursuit la mise en œuvre de la stratégie de substitution des produits importés portant sur un potentiel à produire par le tissu local d'environ 34 milliards de DH.

Dans ce même ordre d'idées, le gouvernement veille aussi à donner un nouveau souffle à l'emploi par l'exonération de l'Impôt sur le Revenu pour toute nouvelle «première embauche» par CDI des jeunes pendant 24 mois.

Une attention particulière est donnée au secteur informel par une politique visant son intégration dans l'économie formelle en poursuivant une série de mesures incitatives, qui entendent notamment élargir le marché et renforcer sa compétitivité.

L'exécution des contrats-programmes spécifiques à la relance de quelques secteurs impactés est également au centre des dispositifs du gouvernement. Ainsi, les secteurs du tourisme, de l'évènementiel, les traiteurs et parcs de jeux seront accompagnés afin de pouvoir préserver les emplois.

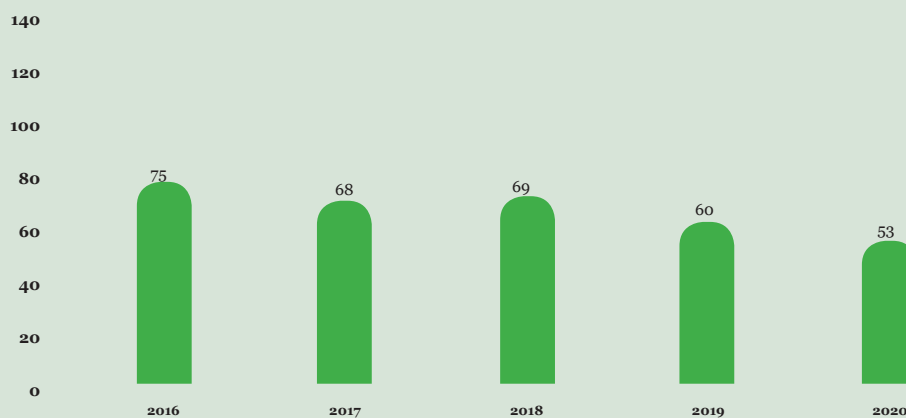
Enfin, le gouvernement veille à faire du Maroc une plate-forme industrielle sans carbone.

Par ailleurs, le gouvernement a signé un partenariat de premier plan avec la CGEM afin de soutenir la dynamique économique et fortifier la résilience du tissu entrepreneurial, avec l'objectif de positionner le Maroc dans la nouvelle répartition de la chaîne de valeur mondiale, et saisir les opportunités offertes par le développement numérique et durable.

L'attractivité du Maroc est également en chantier, avec l'accélération de l'adoption d'une nouvelle charte de l'investissement, à même de permettre au Royaume d'avancer rapidement dans la réalisation de cette ambition.

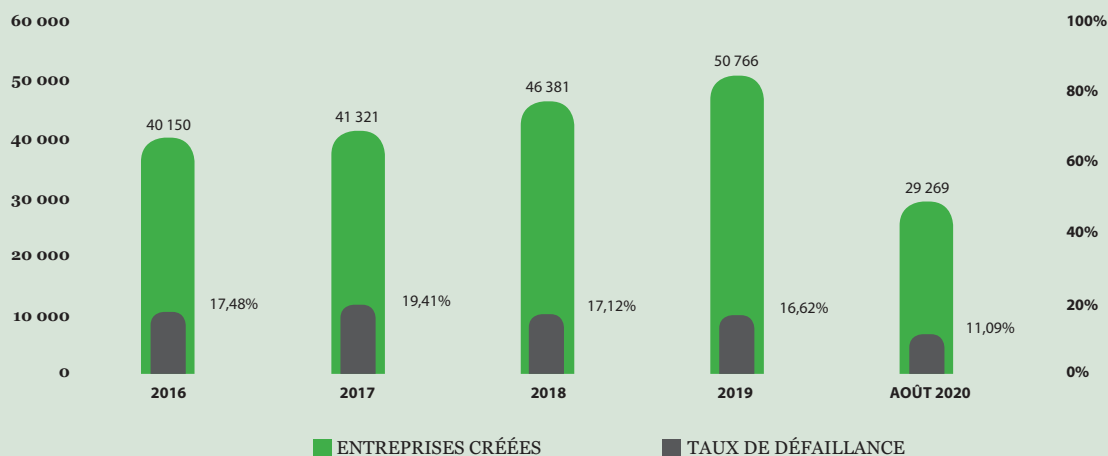
Dans ce même registre, le gouvernement poursuit sa stratégie d'amélioration du climat des affaires et des investissements, dans l'objectif arrêté dans le programme gouvernemental de faire entrer le Maroc dans le club des 50 premiers pays dans le classement mondial du «Doing Business» à l'horizon 2021.

ÉVOLUTION DU CLASSEMENT DU MAROC «DOING BUSINESS»



Source : Rapports Annuels «Doing Business» de la Banque Mondiale

TAUX DE DÉFAILLANCE DES ENTREPRISES (PERSONNES MORALES)



Source : Baromètre OMPIC - Inforisk

7- Soutien à l'emploi

En termes de soutien à l'emploi, le plan de relance économique ainsi que le Projet de Loi de Finances 2021 ont porté une série de mesures spécifiques, visant à limiter les effets de la pandémie sur le marché d'un côté, et accompagner les chercheurs d'emploi ainsi que les personnes ayant perdu le leur dans cette phase, particulièrement les jeunes. Par ailleurs, le PLF21 prévoit la création de près de 40 000 nouveaux postes d'emploi dans la fonction publique.

A- Actualisation du plan national de promotion de l'emploi 2017-2021

Doté d'un plan national de la promotion de l'emploi pour la période 2017-2021, le gouvernement procède à son actualisation, à la lumière des impacts et effets de la pandémie Covid-19. Aussi, des priorités absolues seront accordées par approche sectorielle, afin de préserver les postes d'emploi, et la mise en place d'une mesure spécifique pour faciliter la réintégration des travailleurs ayant perdu leur emploi. Ainsi, les ajustements vont concerner plusieurs niveaux, dont :

- Corréler le niveau des incitations au nombre de postes d'emploi créés ou sauvegardés et renforcer les mécanismes de suivi et évaluation de cette corrélation ;
- Suivre et évaluer l'application des dispositions relatives à la participation des coopératives et autoentrepreneurs dans les marchés publics ;
- Faciliter les réintégrations des personnes ayant perdu leur emploi dans la vie active, en développant des formations en «soft skills» et en renforcement de capacités ;
- Poursuivre et soutenir les programmes régionaux de promotion de l'intégration économique des jeunes.

B- Accompagnement des chercheurs d'emploi

Cet accompagnement, qui cible aussi ceux qui ont perdu leur emploi dans le contexte de la pandémie, prévoit un ensemble de mesures, dont principalement :

- La densification des services d'orientation professionnelle, ainsi que la préparation au marché de l'emploi, en présentiel ou à distance, à travers des entretiens individuels et des ateliers de recherche d'emploi ;
- La mise en place d'une recherche ciblée pour les personnes ayant perdu leur emploi et disposant de capacités et expérience professionnelles ;
- La mise en relation entre les chercheurs d'emploi et les entreprises, dans le cadre du traitement des opportunités d'emploi à finalité de réintégration professionnelle ;
- Densification de la communication autour des programmes actifs d'emploi ;
- Renforcement de l'accompagnement et de la formation en ce qui concerne les systèmes nationaux et territoriaux du leadership.

8- Accélération de la réforme de l'administration et de la gouvernance des établissements publics

La préparation de la relance économique repose également sur la réforme de l'administration et l'amélioration de la gouvernance des établissements publics, telles que prônées par SM Le Roi Que Dieu L'assiste.

Ce chantier, en évolution permanente, s'impose encore plus au vu de la situation que traverse le Maroc, particulièrement à la lumière des contraintes sociales et économiques. La réforme et la digitalisation de l'administration ont connu une accélération notable pendant la crise.

Cette période connaît également le lancement de la simplification des procédures administratives, dans l'objectif de produire un impact réel auprès des citoyens et des

entreprises. Par ailleurs, le gouvernement poursuit sa politique de déconcentration, chantier initié sous ce gouvernement, après plusieurs années de stagnation.

L'amélioration de la gouvernance des établissements et entreprises publics constitue également un chantier à part entière, afin de relever leur efficacité, complémentarité et efficacité économique et sociale. Dans cet ordre d'idées, une agence nationale doit être créée en vue de piloter la gestion stratégique des participations de l'État et l'accompagnement du rendement des établissements publics.

A- Les réformes en marche

Le gouvernement a accéléré le chantier de la réforme de l'administration, la digitalisation de ses services et la simplification de ses procédures, notamment par la réduction de la manipulation des documents en papier, l'adoption de la gestion électronique des pièces administratives et l'institutionnalisation du télétravail dans les administrations.

Tout en assurant la continuité de service en toutes circonstances, l'administration sera amenée à utiliser davantage les nouvelles technologies de l'information et de la communication. Dans ce cadre, le gouvernement a donné le départ de la mise en œuvre de la loi 55-19, relative à la simplification des procédures administratives.

Un projet de loi relatif à l'administration digitale est également en cours de préparation, afin de poser les règles et les principes de l'architecture des services administratifs, leur complémentarité, légalité et les modes d'échanges de données et d'informations.

Une profonde révision des critères et procédures de nomination aux hautes fonctions est également en chantier, afin d'améliorer l'attractivité de la fonction publique pour les hautes compétences nationales.

B- L'amélioration de la gouvernance des établissements publics

Conformément aux Hautes Instructions Royales, contenues dans le Discours du Trône, le gouvernement se penche sur l'accélération de la réforme du secteur public et le traitement des défaillances structurelles des établissements et entreprises publics.

En plus de l'amélioration de leur efficacité et leur complémentarité, l'objectif est de les transformer en levier de développement, à travers les mesures suivantes :

- Pour les établissements et les entreprises publics n'ayant pas un caractère commercial : Après liquidation ou dissolution des établissements et entreprises qui n'ont pas de caractère indispensable, confier leurs attributions initiales à leurs secteurs de tutelle, ainsi que liquider ou dissoudre les établissements et les entreprises publics dont l'objet de création est devenu caduc ;
- Pour les établissements et les entreprises publics n'ayant pas un caractère commercial et financier : renforcer la durabilité de leur modèle économique et financier, à travers la réduction de leur dépendance au budget général de l'État, la titrisation des actifs, et le renforcement du partenariat public-privé ;
- Par ailleurs, il sera procédé à la création de groupes et holdings de participation sectoriels homogènes, afin de rationaliser la gestion et répondre à la taille critique suffisante pour attirer le marché financier, en exploitant les nouvelles opportunités offertes par l'intelligence artificielle et la digitalisation.



CONCLUSION

Avec un lot d'incertitudes scientifiques liées à la nature du virus, le gouvernement a agi à la fois avec énergie et efficacité, conformément aux Hautes Instructions Royales, en veillant à ne rien laisser à l'improvisation.

La lutte contre la pandémie et ses effets se poursuit, avec, en chantier immédiat, la préparation et la mise en œuvre du plan global de relance économique, toujours sous haute action sanitaire et sur fond d'un nouveau pacte social et économique encore plus renforcé.

L'adhésion dont a fait preuve le peuple marocain dès le début de cette pandémie, force l'admiration, et appelle, malgré la lassitude qui a pu être constatée à l'occasion, à davantage d'engagement, ultime issue pour parer à la propagation du virus et à l'accroissement des décès.

Il n'y a évidemment pas lieu d'affirmer que tout a été réussi par le gouvernement et les autorités compétentes dans cette gestion. Ce n'est pas un excès d'humilité que d'admettre qu'il y a eu des déconvenues, des malentendus, voire parfois même des dissonances perçues dans les messages adressés au public. Mais, il faut souligner que bien souvent, le tourbillon occasionné par la propagation de la pandémie Covid-19, condensé par l'agitation, la multiplication et la célérité requise pour la mise en œuvre des actions d'urgence, ont affecté la lisibilité de certaines mesures et décisions, comme cela s'est produit dans d'autres pays.

Par ailleurs, cette gestion a été marquée par un florilège de «fake news», contre lequel, le gouvernement n'a cessé de lutter, au renfort de médias sérieux et des citoyens avertis. Sans la participation de chacun, il est évident que la bataille contre les «fake news», particulièrement néfastes et d'ampleur considérable, sera difficile à mener par les seuls moyens du gouvernement.

En tirant les leçons de cette première année de lutte, le gouvernement, sous la Conduite Éclairée de Sa Majesté Le Roi Mohammed VI Que Dieu L'assiste, poursuit son action sur le terrain, appuyé par l'abnégation de centaines de milliers de femmes et d'hommes, qu'ils en soient remerciés, dans les domaines de la santé, la sécurité, l'enseignement, l'administration, l'économie, et autres, tant au niveau national que territorial.

En parallèle, seules l'extrême discipline des citoyens d'un côté et la fermeté de l'autre, pourront épargner au Maroc de devoir prendre des mesures encore plus strictes, dont éventuellement le confinement général.

CONCLUSION

Au vu de l'ensemble des données, sanitaires, sociales, économiques, le Maroc devra concilier entre la santé et la sécurité des citoyens d'un côté et les impératifs socio-économiques de l'autre, la décision publique se basant comme depuis le début de cette crise, en premier lieu, sur l'avis des scientifiques et suite à l'évolution de la situation sanitaire.

A cet égard, la lutte ne peut aboutir sans la contribution de chacun. Dans cette situation, chaque citoyen est responsable de ses actes, ses comportements, sa discipline et son engagement à observer scrupuleusement les gestes barrières. Il y va de la vie, la santé et de l'emploi de milliers d'autres concitoyens.

Les valeurs de la société marocaine, de solidarité, d'abnégation, et de patriotisme, se sont exprimées avec grandeur, constituant un bouclier exceptionnel contre les effets néfastes de cette pandémie.

Avec le lancement du plan national de vaccination et la mise en place des mesures de relance économique, le Maroc est décidé à transformer la crise en opportunités, en mettant à profit les effets accélérateurs de cette conjoncture d'un côté, et de l'autre, la mise en valeur des diverses potentialités du Royaume.

Ce rapport ne peut s'achever sans souligner, à nouveau, la fierté légitime, malgré les embuches, que toutes les Marocaines et tous les Marocains sont en droit de célébrer.

Cette fierté, qui s'est fortement manifestée dès le début de la crise, n'est pas le fruit du hasard. Le Maroc, Nation ancestrale unie sous la Conduite de Sa Majesté le Roi Mohammed VI Que Dieu L'assiste, est en mesure de surmonter les difficultés. A chaque fois que cela est nécessaire, le Maroc a su, sait et saura grandir encore plus haut, plus fort, plus vite, que l'étendue des crises.

Grâce à l'unité de ses forces vives, sa jeunesse et ses capacités de résilience, qui se sont illustrées tout au long de l'année 2020, le Maroc est préparé pour amorcer un tournant historique durant l'année 2021, sous la conduite éclairée de S.M Le Roi Mohammed VI Que Dieu L'assiste.

ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ ⵏ ⵏⵓⵔⵓⵙⵜ
ⴰⵎⵓⵔⵓⵙⵜ ⵏ ⵏⵓⵔⵓⵙⵜ



المملكة المغربية
رئيس الحكومة

www.cg.gov.ma